

PRENUMERATA

w Paryżu i na prowincji:

KWARTALNIE..... 4 fr.
 PÓŁROCZNIÉ..... 8 fr.
 ROCZNIÉ..... 15 fr.

Zagranicą:

ROCZNIÉ..... 18 fr.

TELEFON:

TRUDAINE 61.42

POLONIA

REVUE HEBDOMADAIRE POLONAISE

PARAISANT CHAQUE SAMEDI

ABONNEMENTS

Paris et Départements:

TROIS MOIS..... 4 fr.
 SIX MOIS..... 8 fr.
 UN AN..... 15 fr.

Etranger:

UN AN..... 18 fr.

TÉLÉPHONE:

TRUDAINE 61.42

REDAKCJA I ADMINISTRACJA — 3 bis, rue La Bruyère, 3 bis — RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LES ALLEMANDS en Allemagne, en Autriche et en Suisse

Toutes les grandes nations de l'Europe, sauf les Polonais et les Tchèques, possèdent leur propre Etat, forme supérieure dans laquelle ils peuvent se développer, cultiver leur individualité, participer à la vie commune de l'humanité. Si, à la suite de la grande guerre la Pologne et la Bohême recouvrent l'existence d'Etat qu'elles ont perdue, un des grands principes du programme, que M. Wilson a présenté au monde, sera réalisé.

Il est cependant une nation en Europe qui domine jusqu'à trois Etats, grâce auxquels elle étend son influence prépondérante sur des peuples divers. Cette nation c'est la nation allemande, et les Etats où elle prédomine sont l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. Le type de ces trois Etats, leur constitution et leurs méthodes de gouvernement sont absolument différents; la proportion dans laquelle s'y trouvent les Allemands varie aussi énormément, néanmoins en définitive 75 millions d'Allemands (1910), constituant à peine 62 0/0 de la population de ces Etats, y gouvernent 120 millions d'âmes.

En Suisse, 69 0/0 de la population globale sont Allemands; mais dans ce pays de la liberté, du fédéralisme et de la véritable démocratie, leur prépondérance n'accable personne. Sous l'influence du sentiment de la liberté enraciné depuis des siècles, sous celle de la forme égalitaire et décentralisatrice du gouvernement, l'Allemand, citoyen libre de la République helvétique, est tout autre que l'Allemand universellement connu aujourd'hui, dont le type a été créé par la Prusse, patrie de la moitié des Allemands. L'Allemand suisse n'opprime personne et les deux autres nations confédérées avec lui s'accrochent parfaitement de sa supériorité numérique.

Il en est tout autrement dans la monarchie des Habsbourg. Là, les Allemands qui gouvernent l'Etat ne constituent pas la majorité, mais une faible minorité seulement de la population. Au nombre de 12 millions, ils forment à peine 23 0/0 de la population de plus de 51.000.000 d'âmes de l'Autriche-Hongrie. Néanmoins le gouvernement de l'Etat est exercé par une dynastie allemande, par une cour allemande, des ministres pour la plupart allemands, des chefs militaires allemands, et, plus encore, il est exercé dans l'intérêt exclusif des Allemands — ainsi que le savent parfaitement les Hongrois admis par nécessité à participer à ce gouvernement. L'hégémonie allemande s'affirme beaucoup plus brutalement dans la partie autrichienne de la monarchie où 28.500.000 allogènes sont gouvernés par 10.000.000 d'Allemands (35 0/0 de la population totale). La dénationalisation des Slovènes en Carniole et des Polonais en Silésie, la lutte à

mort contre les Tchèques et les Italiens, lutte qui pendant la guerre a pris un caractère d'extermination, la cynique exploitation économique de la Galicie, à dessein appauvrie par les Allemands, et affaiblie par les discordes intérieures qu'ils y fomentent — telle est l'idylle des nationalités dont les Autrichiens aiment à faire parade devant le monde. Un exemple frappant nous montrera à l'œuvre ce gouvernement des Allemands: dans la Silésie de Cieszyn où les Allemands ne comprennent pas plus du 18 0/0 de la population, toute l'administration, presque toutes les écoles sont allemandes. Un système électoral élaboré *ad hoc*, là comme dans toute la monarchie, maintient leur hégémonie absolue. Mais les conquérants allemands, régnant par l'impitoyable poigne de fer et la perfidie dépourvue de tout scrupule de leur bureaucratie, s'affublent à la face du monde du plumage du libéralisme, des libertés nationales et du progrès.

On dédaigne ce plumage dans le troisième Etat, dans l'empire d'Allemagne, gouverné par 40.000.000 de Prussiens. Là, ouvertement et sans voile, c'est la poigne qui décide. Là, sans ambages la force prime le droit. Et l'on n'a pas besoin en effet de se gêner lorsqu'on est 60 millions d'Allemands sur 65 millions d'habitants, c'est-à-dire 92,5 %. Là le fameux *væ victis* s'applique aussi bien aux Polonais qu'aux Français et aux Danois. Et ce ne sont pas seulement les théories exterminatrices des Bismarck, des Bulow et des Lœbell qui y dominent — nous y sommes dans le pays où l'on bat et assomme les enfants qui font leurs prières dans la langue de leurs ancêtres, dans le pays où il n'est pas permis à un paysan de bâtir sa chaumière sur son propre lopin de terre, où il est défendu de faire usage de sa langue maternelle dans les réunions publiques, dans le pays où l'on exproprie par force les propriétés pour les faire passer en des mains allemandes. Comme on est loin de la Suisse libre équitable et heureuse!

Soixante-quinze millions d'Allemands gouvernent une population de 120.000.000 d'âmes, c'est-à-dire tiennent en leur pouvoir plus de 45.000.000 d'êtres appartenant à d'autres nationalités. Et comment les Allemands exercent ce pouvoir — nous venons de l'exposer en quelques mots. Peut-il exister un état de choses plus contraire à l'idéal humain proclamé par M. Wilson? Dans la phase actuelle de la guerre, les Allemands ont étendu leur domination plus loin, sur la Bulgarie et la Turquie, avec 25.000.000 d'habitants, sur la Serbie, le Monténégro et la Roumanie, avec 12 millions d'habitants, sur la Belgique, le nord de la France et sur la Pologne avec 25 millions d'habitants, soit ensemble sur 60.000.000 de nouveaux allogènes. Au cas où ils remporteraient la victoire, 75.000.000 d'Allemands gouverneraient plus de 180 millions d'individus, les feraient servir uniquement à leurs desseins.

Mais qu'arrivera-t-il si — comme nous en sommes convaincus — les Allemands sont écrasés? Après ses efforts surhumains, après les tor-

rents de sang qu'il aura versés, le monde pourra-t-il enfin respirer à l'aise, et les peuples jusqu'ici sous le joug, seront-ils délivrés à jamais de la tyrannie de leurs oppresseurs? Y a-t-il un moyen d'arracher à la domination des Allemands toutes les nations que jusqu'à ce jour ils ont pressurées sans merci, d'abaisser la puissance allemande et de l'empêcher, d'une manière durable, d'être désormais nuisible?

Nous comptons bien que les nations victorieuses sauront le trouver et l'appliquer, ce moyen, nous comptons bien que les Allemands, non seulement en Allemagne mais aussi en Autriche, se verront réduits à ce que d'ailleurs ils considèrent comme la raison même de leur force en Allemagne, c'est-à-dire à n'être plus qu'un Etat, strictement et exclusivement composé d'une seule nation.

La libération des Français, des Danois et des Polonais en reprenant à l'Allemagne l'Alsace-Lorraine, le Slesvig-Holstein, ainsi que les provinces polonaises de la Poznanie, de la Silésie, de la Prusse orientale et occidentale, diminuera la population de l'Allemagne de 13 millions d'âmes et la fera déchoir à 52 millions d'habitants. L'émigration provoquée par la mauvaise situation économique achèvera de l'affaiblir.

Au cas où serait formé un Etat tchèque, l'apport des Allemands d'Autriche à l'Allemagne ne serait que de 6.000.000 de personnes habitant la Haute et la Basse-Autriche, Salzbourg, une partie du Tyrol, de la Styrie et de la Corinthie; le reste serait incorporé dans les Etats polonais, tchèque, yougo-slave et italien. C'est ainsi donc que même en annexant à l'Allemagne la Basse-Autriche, avec ses trois millions d'Allemands, et Vienne, la population de la future Allemagne unifiée ne dépasserait pas 58 millions d'Allemands purs qui n'étendraient leur domination sur personne, après avoir donné des preuves terribles mais instructives de leur manière de gouverner.

Les Allemands restés en Bohême y comprendraient alors 35 0/0 de la population, minorité forte et indestructible, équivalente à celle qu'ils avaient dans l'Etat autrichien dont cependant ils étaient les souverains maîtres. Seulement en Bohême, la dynastie ne serait pas allemande, ni la bureaucratie, ni l'armée, et par conséquent dépossédés du rôle de dominateurs ils devraient se contenter de celui qui convient à toutes les minorités — du traitement sur le pied d'égalité.

C'est ainsi et non autrement que serait l'Allemagne, si l'idéal proclamé par M. Wilson devenait une réalité, c'est ainsi et non autrement que semble être envisagé l'avenir de l'Autriche dans la note que les puissances de l'Entente ont adressée au président des Etats-Unis.

NOS BRAVES

Joseph Pogrodka, volontaire polonais pour la durée de la guerre, vient d'être cité à l'Ordre du Régiment:
 « 1^{er} Régiment de Marche de Zouaves. Extrait de l'Ordre du Régiment n° 257 en date du 9 décembre 1916.

« Le Lieutenant-Colonel Rolland, commandant le Régiment cite à l'Ordre du Régiment le zouave de 2^{me} classe Pogrodka Joseph du P. E. M. 4^{me} Bataillon du 1^{er} Régiment de Marche de Zouaves :

« A, du 15 au 23 octobre 1916 et du 3 au 9 novembre, avec un seul camarade, de nuit généralement par un très mauvais temps et sous le bombardement, assuré le ravitaillement en vivres de l'Etat Major du Bataillon, ainsi que la liaison avec le T. C. ».

« Aux Armées le 20 février 1917. Le Lieutenant Colonel Rolland commandant le Régiment. »

Charles Tymczyszyn, volontaire polonais pour la durée de la guerre, vient d'être décoré de la Médaille Saint-Georges de 4^e classe :

« Ordre général n° 3 Extrait. »

« Son excellence le général Gilinsky a remis par délégation de S. M. l'Empereur de Russie, les décorations suivantes, pour récompenser les officiers, sous-officiers et hommes de troupe du Régiment de la Légion Etrangère dont les noms suivent, qui se sont particulièrement signalés par leur conduite au feu au cours de la campagne :

« Médaille de Saint Georges de 4^e classe N° 762188, Soldat Tymczyszyn Charles, du Régiment de la Légion Etrangère. (Le présent Ordre ne confère pas l'attribution de la Croix de Guerre avec palme). (Signé) J. JOFFRE. »

Budzyński Paul, maréchal des Logis, a été cité deux fois à l'Ordre de la Division.

1^{er} Ordre n° 958 du 6 avril 1916 :

« Observateur depuis le début de la campagne, dans des postes très exposés a toujours fait preuve de courage et de sang-froid, a rendu les plus grands services. »

2^e Ordre n° 412 du 30 juillet 1916 :

« Agent de liaison auprès de l'infanterie et observateur en première ligne, pendant les combats du 1^{er} au 23 juillet 1916, a rempli ses missions avec le plus grand courage, dans des conditions très dures et sous des bombardements d'une extrême violence. »

Les Polonais du Royaume et la proclamation Russe

Déclaration du Club politique des Partis

« La nation polonaise a salué avec joie le renversement de l'ancien régime russe dont l'oppression s'était encore fait plus cruellement sentir en Pologne qu'en Russie. C'est également avec joie qu'elle a appris la constitution d'un gouvernement provisoire, composé de vaillants champions de la liberté et de chefs reconnus du peuple russe. La déclaration de ce gouvernement, faite d'accord avec ses alliés, et assurant la création d'un Etat polonais indépendant, dans lequel « le peuple polonais libéré et unifié déterminera lui-même son régime gouvernemental », a eu en Pologne un retentissant écho, comme présage de l'extinction des discordes séculaires entre les deux nations.

« La nation polonaise considère la création d'un Etat indépendant — Etat d'une étendue et d'une puissance telles que serait garantie son indépendance politique et économique — comme son aspiration capitale et générale à l'heure présente. La nation polonaise base ses aspirations non seulement sur les immortels droits de l'homme, mais sur les droits de sa culture historique, reliée à nos plus glorieuses traditions politiques. La République de Pologne a toujours été l'expression de la tolérance largement comprise de la liberté des peuples qui l'habitaient. L'infrangible conservation de ses chères et belles traditions sera le fondement essentiel de la politique intérieure du futur Etat polonais.

La liberté de conclure des alliances et des conventions militaires est un attribut de la souveraineté de tout Etat indépendant. Par la nature même de sa situation géographique le futur Etat polonais doit rechercher une bonne entente avec ses voisins, surtout avec ceux que régénère la puissante inspiration des idéaux de liberté. Plus ses tendances naturelles seront satisfaites, plus elle parviendra à acquérir en toute plénitude toute liberté d'action, et plus elle pourra avec efficacité cultiver une politique pacifique et remplir la mission que lui assigne sa situation géographique. A notre époque tout le monde civilisé aperçoit la haute importance de la question polonaise et comprend qu'elle ne saurait avoir d'autre solution que la restitution à la Pologne de l'indépendance d'Etat. Il y a six mois les Empires centraux ont fait valoir ce principe en annonçant la création d'un Etat polonais autonome, composé d'une partie des

territoires polonais. Le président Wilson dans son fameux message de janvier l'a élevé, ce principe, à la hauteur d'un acte indispensable d'équité historique et, conjointement, de sagesse internationale. Aujourd'hui, enfin, la démocratie russe, aussitôt après avoir brisé ses chaînes, s'empresse de proclamer qu'elle considère la création d'un Etat polonais indépendant, composé de toutes les parties de la Pologne, comme garantie d'une paix durable dans la future Europe rénovée. Partout donc règne la certitude que la restitution à cette nation de ce à quoi elle a droit est nécessaire, non seulement au nom de la pure justice envers elle, mais encore dans l'intérêt du monde entier.

« Il s'agit maintenant de ce que la solution désirée par tous ne soit pas réalisée à demi, de ce qu'il ne soit pas abandonné au cours ultérieur de l'histoire de résoudre ce qui aujourd'hui a complètement mûri pour une vie nouvelle, de ce que, en un mot, soient réellement posés les fondements « d'une paix durable ».

La Pologne-Etat, restaurée en vertu de ces principes, sera sans aucun doute dans la famille des nations un nouveau facteur de lumière et de fraternité, contribuera de la sorte à donner vie aux éternels idéaux de l'humanité. »

P. S. — Nous soulignons que cette déclaration a été faite par le Club Politique des Partis, comprenant tous les partis polonais du Royaume de Pologne, qui ont refusé de prendre part à l'organisation du Conseil d'Etat provisoire.

LA QUESTION POLONAISE A LA CHAMBRE DES LORDS

(26 Avril.)

En réponse à une question de M. Asquith, qui demandait au Premier Ministre si le gouvernement de Sa Majesté était dans la possibilité de répondre au sujet de la Pologne, le Chancelier de l'Echiquier, M. BONARD LAW, a dit :

Ainsi que la Chambre en a été informée, un des premiers actes du Gouvernement Provisoire Russe a été de lancer une Proclamation aux Polonais leur reconnaissant le droit de décider de leur propre destinée (*Applaudissements des nationalistes*), et établissant que la création d'un Etat polonais indépendant serait une sûre garantie de paix durable pour l'Europe. J'ai confiance d'interpréter exactement les sentiments de cette Chambre en disant que nous faisons le meilleur accueil à cette déclaration et que nous n'attendons que le moment où, grâce à l'action libérale et de saine politique du Gouvernement Provisoire Russe, la Pologne sera réinstallée dans la vie internationale et participera à l'œuvre commune de la civilisation. Nos efforts dans cette guerre tendront à aider la Pologne à réaliser son unité sur les données précisées par la Proclamation russe — c'est-à-dire, dans les conditions qui la feront forte et indépendante. Nous espérons qu'après la guerre la Grande-Bretagne restera unie à la Pologne par les liens de l'amitié. Aucun exposé sur ce sujet ne pourrait être complet sans une déclaration simultanée de la part du Gouvernement de Sa Majesté et de cette Chambre, de leur profonde admiration pour la manière dont la démocratie russe a marqué la réalisation de ses propres idéaux par une déclaration qui étend ces idéaux à la nation polonaise. (*Acclamations*).

M. DILLON demanda si le Gouvernement Provisoire de Russie en lançant cette Proclamation, et le Gouvernement britannique en lui donnant son assentiment, avait inséré dans la Proclamation une stipulation accordant le droit de veto contre l'indépendance de la Pologne à un grand nombre d'Allemands résidant dans ce pays.

LE CHANCELIER DE L'ECHEQUIER: Je ne sache pas qu'il existe une telle clause, mais il n'existe aucune partie de la Pologne où les conditions soient les mêmes que dans le district d'Irlande auquel l'honorable M. Dillon fait allusion.

LA LIVONIE

Aperçu historique

(Suite et fin.)

L'annexion de la Livonie à la Pologne amena tout d'abord des troubles à cause de la religion. Il y eut une contre-réforme introduite par des Jésuites Polonais et, à Riga notamment, commencèrent des querelles à propos des dates et des fêtes religieuses. C'est ce qu'on a appelé « les querelles du calendrier ». Les catholiques firent une propagande active en faveur de leur religion et, à l'intérieur, fondèrent de nouvelles églises. Wenden (1), ville fondée en 1205 et qui fut pendant un certain temps une résidence des Porte-Glaives, fut alors érigée en Evêché Catholique et fut le théâtre de luttes religieuses et politiques ; mais le sage gouvernement du roi Etienne Bathori (1576-1586) fit bientôt rentrer les choses dans l'état normal, et la Livonie fut à la fois à l'abri des troubles intérieurs et du péril Russe.

Sous les successeurs de Bathori, les événements ne furent pas si heureux. La querelle entre la branche Luthérienne et la branche Catholique de la maison de Wasa ne tarda pas à avoir son influence en Livonie et à amener de nouvelles guerres. La paix de Stolbovo, en 1617, ne fut qu'une trêve à la lutte commencée, en 1600, entre la Russie, la Suède et la Pologne.

Gustave-Adolphe vint bientôt assiéger Riga avec des forces considérables et força la ville à capituler le 15 septembre 1621 en se hâtant de lui reconnaître tous ses anciens droits et même d'y en ajouter de nouveaux pour commencer.

Gustave-Adolphe conquit toute la Livonie (à l'exception de la Livonie polonaise).

Sous la domination suédoise, Riga fut favorisée à bien des égards et son commerce fut prospère ; mais elle eut beaucoup à souffrir de la peste et aussi de la guerre que faisaient les Suédois aux Russes et aux Polonais. En 1656, le tsar Alexis assiégea en vain la ville et se vengea de son insuccès en ravageant toute la Livonie. On comprend mal comment cet empereur put avoir l'audace de diriger une guerre contre ce pays après avoir, à la paix de Polianov, en 1634, conclu avec la Pologne, abandonnant solennellement toutes prétentions sur la Livonie, l'Esthonie et la Courlande. La possession de la Livonie à la Suède fut reconnue par le traité de paix d'Oliva, en 1660, traité auquel les Livoniens ne participèrent pas.

Le pays ne resta pas longtemps tranquille. Extérieurement, la Livonie avait des ennemis puissants et intérieurement, la domination suédoise commençait, à la fin du XVII^e siècle, à lasser les Livoniens qui aspiraient au retour de leur liberté. Les quelques familles livoniennes qui, au commencement, étaient favorables à la domination suédoise eurent, en 1680, un grave motif de mécontentement qu'il est bon d'exposer.

A Stockholm, la Diète avait cette année-là confié au roi de Suède le pouvoir absolu et s'était aussi occupée des moyens à prendre pour rétablir les finances du royaume qui étaient en mauvaise situation. Les domaines de la Couronne, qui composaient toute la fortune de l'Etat, ayant été dilapidés, les Sénateurs et les Grands du Royaume avaient trouvé moyen de les acquérir par des achats simulés et en les payant bien au-dessus de leur valeur. La Diète de 1680 révoqua ces aliénations moyennant le remboursement des sommes que les possesseurs avaient payées. Cette mesure frappa également la Livonie, et comme les rois de Suède avaient fait beaucoup de concessions de terres dans ce pays depuis qu'ils l'avaient acquis, la noblesse livonienne eut à subir les recherches des autorités suédoises. Une commission spéciale, sous la présidence du général Robert Lichton, puis ensuite sous celle du comte de Hastfer, examina toutes ces donations ; la commission étendit ses investigations aux domaines qui avaient anciennement appartenu à l'ordre des Porte-Glaives en Livonie ou à ses grands maîtres ou enfin à la noblesse. La commission découvrit nécessairement beaucoup d'irrégularités et elle adjugea tous ces biens à la couronne. Un grand nombre de familles, comme on pense, se trouvèrent dépouillées de leur patrimoine. Après cette mesure violemment arbitraire, Charles XI établit un

(1) En lette Zehsis, en polonais Kies.

impôt taxant les nobles à un quart de leurs revenus. La noblesse, excédée, fit, en corps, des représentations au roi et envoya à Stockholm une députation dont les membres étaient : Wiettinghoff, Budberg, Mengden, Cronstierna, Streiss de Loewenstein, Schlippenbach et Jean Reinhold Patkul. Comme réponse à leurs réclamations, ils furent condamnés à mort en 1694. Cependant ils obtinrent que leur peine fût commuée en une détention perpétuelle, sauf Patkul qui échappa à la mort en se sauvant en Pologne. Il fut reçu par le roi Auguste II auquel il exposa les malheurs des Livoniens. Il le fit avec tant de force et représenta au roi la conquête de la Livonie comme tellement facile à faire qu'Auguste II se laissa convaincre. De leur côté, les Russes, qui convoitaient toujours secrètement la Livonie, encouragèrent, eux aussi, les Polonais à vouloir réaliser leur idéal d'union nationale. Mais cet encouragement des Russes ne reposait pas sur le désintéressement. Le tsar se servait là uniquement des arguments de Patkul et du peuple livonien dans le but de s'emparer du pays pour son propre compte à la première occasion. A cette fin, il offrit au roi de Pologne de procéder au plus tôt à l'occupation militaire de la Livonie en s'engageant à remettre ce pays sous l'autorité polonaise dès que la conquête en serait assurée.

L'an 1700, Riga fut assiégée et bombardée par l'armée polonaise et saxonne, mais sans succès décisif. C'est alors que les Polonais eurent la faiblesse de se laisser prendre aux promesses des Russes et d'accepter leur concours.

Au camp de Narwa, le 22 juillet 1704, le tsar Pierre publia un manifeste solennel dans lequel il annonça hautement que la Livonie, de droit et de fait, ne pouvait appartenir qu'à la Pologne. « Ce document, dit un auteur polonais (1), doit à tout jamais convaincre les Polonais que toutes les déclarations, les manifestes ou traités diplomatiques conclus avec les puissances voisines immédiates, c'est-à-dire la Russie, l'Autriche et la Prusse, n'ont et ne peuvent avoir aucune valeur réelle. L'intérêt du moment est la seule loi des envahisseurs. »

En effet, après la victoire de Poltava (le 8 juillet 1709), le tsar ne se souvint plus de ses promesses et considéra dès lors la Livonie comme lui appartenant.

En novembre 1709, Riga fut de nouveau assiégée et bombardée, cette fois par les Russes ; la faim et la peste désolèrent en même temps la ville ; aussi pour mettre fin à sa misère celle-ci se décida enfin à se rendre aux Russes. La capitulation fut signée le 4 juin 1710.

La campagne dura jusqu'en 1718 et, en 1721, fut signée la paix de Nystadt à laquelle les Livoniens et les Esthoniens ne participèrent nullement, bien que la Russie acquit par ce traité la Livonie et l'Esthonie.

Le tsar Pierre le Grand aussitôt après la signature du traité, pour tâcher de gagner les bonnes grâces des Livoniens confirma le privilège de Sigismund-Auguste, en son nom et pour ses successeurs, mais ce privilège ne fut jamais effectif.

Ce fut le commencement de la domination russe.

En 1772, lors du premier partage de la Pologne, la Russie s'annexa la Livonie polonaise (Dünabourg, Rositten et Londen) qui, jusqu'à cette date, était restée une province de la Lithuanie.

En 1783, Catherine II sous le prétexte de donner une constitution spéciale aux provinces Baltiques introduisit dans les pays annexés un système de gouverneurs qui n'était en vérité destiné qu'à tâcher de russifier ces pays auxquels le régime répugnait.

La Courlande, comme nous l'avons vu, eut une histoire distincte de la Livonie dès que celle-ci passa à la Pologne. La Courlande d'abord duché fief de la couronne de Pologne devint, par l'avènement de la famille Biren au trône ducal (1736), un véritable fief russe.

En 1795, le duc Pierre Biren dut abdiquer et, définitivement, la Courlande fut annexée à la Russie.

Dès ce moment-là, toute l'ancienne Livonie fut sous le joug des tsars.

Nombreux furent les révoltes. A Riga et à Libau, il y eut des mouvements pro-Allemands et pro-Suédois. En province, il y eut surtout des soulèvements pro-lithuaniens.

Le tsar Paul I^{er} dut, en 1796, promettre des libertés et rétablir l'ancienne Constitution avec

les privilèges de la noblesse et des villes, abolis en 1783.

En 1812, les Français et les Prussiens envahirent la Courlande et y trouvèrent, bien entendu, des sympathies. Malheureusement, la retraite de Napoléon I^{er} amena une réaction sérieuse et la Livonie et la Courlande eurent à souffrir de la répression.

Pour se concilier les paysans, le tsar proclama en 1819 l'abolition du servage et il le fit d'une manière telle que la majeure partie de la noblesse fut ruinée par ce fait. Cependant le gouvernement Russe n'atteignit pas complètement son but et les paysans ne furent pas mieux disposés à son égard.

En 1876, le gouvernement Russe ne réussissant pas dans ses tentatives de Russification des trois pays, brisa l'union qu'ils avaient conservée jusque-là depuis leur annexion à la Russie sous le nom de « Gouvernement général des Provinces Baltiques ». Ce gouvernement fut dès lors supprimé et les trois pays (Livonie, Courlande, Esthonie) forment, depuis, trois provinces séparées. A la tête de chacune se trouve un Gouverneur Russe. En 1889 enfin fut introduite dans les trois pays la juridiction générale de l'Empire Russe.

Nous avons vu dans cet exposé historique que le peuple livonien a toujours tout fait pour éviter d'être gouverné par les tsars. Aussi les différents gouvernements qui se sont succédés en Russie ont-ils toujours cherché à diviser les Livoniens, flattant les paysans de race Lette et en même temps les effrayant en agitant devant eux le spectre de la domination allemande.

Le péril allemand existe en effet pour la Livonie ; mais pour pouvoir le combattre il faut bien le regarder en face, voir ce qu'il est réellement et voir comment il est possible de l'anéantir.

L'influence allemande n'a pas, comme beaucoup le croient, sa base dans la noblesse livonienne. Celle-ci ne se compose pas, en grande partie (ainsi qu'on le pense généralement en France et ailleurs), de familles d'origine purement allemande. Les « Barons Baltes » — tout au moins dans le sens donné à cette expression dans ces derniers temps — n'existent pas. La noblesse livonienne est vraiment livonienne. Elle est composée de familles qui depuis des siècles sont attachées au pays ; il y en a, c'est vrai, un certain nombre qui sont d'origine Allemande (origine souvent lointaine), mais la majorité est d'origine suédoise, esthonienne, lithuanienne ou même indigène. Les Allemands sont surtout en nombre dans le commerce et à la tête d'exploitations agricoles ; mais vraiment ce n'est pas la faute des Livoniens ! C'est plutôt la faute de ceux qui ont enlevé à la Pologne le droit de rendre la Livonie aux Livoniens et de permettre ainsi à ceux-ci de faire eux-mêmes leur police, leur épuration...

A l'heure où les Allemands orient au monde entier qu'ils annexeront les pays baltiques parce que ce sont des pays à culture germanique, il faut bien dire ce que la Livonie et les autres pays baltiques ont reçu de la culture germanique. Ils ont été évangélisés, civilisés et organisés par les Allemands, mais à quelle époque ? A une époque où l'Allemagne était l'Allemagne et non pas comme aujourd'hui un troupeau de moutons conduit par l'horrible gouvernement Prussien.

La Livonie, comme nous l'avons exposé, a su s'affranchir de la tutelle allemande dès son enfance, et depuis lors, elle s'est façonnée elle-même. Se sentant trop faible, elle a fait comme sa sœur lithuanienne : elle s'est volontairement mise sous la protection de la Pologne.

Il est à remarquer que depuis le pacte de 1561, ni le peuple livonien, ni la noblesse livonienne, ni même quelques notables n'ont été consultés au sujet des changements de gouvernements et, pour nous servir de l'expression même de M. le président Wilson, les Livoniens ont simplement depuis lors, été « transférés de potentat à potentat ».

La proclamation que vient de signer le gouvernement provisoire russe parle de « la création d'un Etat polonais indépendant, fort de tous les territoires dont la majorité de la population constitue le peuple polonais ».

Qu'est-ce que le peuple polonais ? Pour nous ce sont tous les peuples qui sont venus se ranger autour de l'aigle blanc.

La Livonie (1) est toujours unie à la Pologne

(1) Il est bien entendu, étant donné ce que nous avons dit au début de notre article, que lorsque nous exprimons les revendications de la Livonie, nous entendons ici également, la Courlande et la Livonie polonaise puisque le tout ne forme en fait qu'un seul pays, notre Patrie Livonienne.

par son serment de 1561 et les Livoniens sont toujours des citoyens Polonais.

C'est à ce titre que nous, Livoniens, nous nous déclarons solidaires du salut fraternel envoyé il y a quelques semaines, par M. V. Gąsiorowski aux citoyens Russes de la part de tous les citoyens Polonais.

C'est à ce titre aussi que nous espérons pouvoir faire entendre notre voix avec les autres Polonais, lors de la fixation définitive des frontières polonaises.

C'est seulement par la réalisation de notre idéal que nous anéantirons le péril allemand.

Prince A. WIHTOL DE WENDEN.

Le nouvel emprunt de la Ville de Paris

Depuis le 21 avril la Ville de Paris émet, par voie d'échange, contre les Bons Municipaux en circulation et non échus à cette date, des Obligations nouvelles pour un montant pouvant s'élever à 632 millions. Ces obligations sont la représentation des dépenses d'ordre social effectuées comme conséquence de la guerre.

Le rôle social de la Ville de Paris a pris du fait des événements actuels une extension considérable et il convient de reconnaître qu'en remplissant ce rôle aussi complètement qu'il lui a été possible de le faire, elle a épargné dans une large mesure à la population parisienne les tribulations et les privations qui sont le cortège habituel de la guerre. Mais pour réaliser un programme d'une telle ampleur, les recettes normales du budget eussent été insuffisantes. Aussi, la Ville de Paris, en vertu d'autorisations préalables, a-t-elle émis successivement diverses tranches de Bons dont le montant en circulation dépasse 600 millions.

Malgré le crédit dont elle jouit, la Ville de Paris a estimé sagement que le montant de cette dette à très court terme ne pouvait s'accroître davantage et conformément à l'exemple fourni par l'Etat lui-même, elle a pris la décision de consolider sa dette flottante dans des conditions qui sans engager l'avenir donnent aux finances municipales une absolue sécurité.

C'est là toute l'économie de l'emprunt actuellement réalisé.

Conformément aux engagements pris, les porteurs des Bons actuels sont admis jusqu'au 7 mai prochain à faire usage du droit de priorité qui leur a été accordé. Les titres, dont l'échéance est postérieure au 21 avril, sont échangés, pour un égal montant nominal, contre les nouvelles obligations émises à 495 francs, remboursables à 500 francs à leur échéance fixée au 15 juin 1922 et rapportant 5 fr. 50 % d'intérêt net. Le taux réel, en tenant compte de la prime de remboursement, ressort en fait à 5 fr. 72 %, ce qui constitue un rendement exceptionnel pour des titres d'une telle qualité.

Le déposant, avec le reçu provisoire des nouveaux titres qui lui sont attribués, reçoit le règlement des intérêts de ses bons décomptés jusqu'au 15 juin, date de départ de la jouissance des obligations, et une soule de 5 francs par titre attribué, différence entre le montant nominal et le prix d'émission.

Les demandes d'échange peuvent être déposées, soit à la Caisse Municipale, soit dans les principales banques ou Sociétés de crédit autorisées à cet effet.

Les obligations qui resteront disponibles à la suite de cette opération d'échange seront offertes en souscription publique le 24 mai prochain.

Les capitaux disponibles trouveront dans ces titres un emploi de tout repos, sans aléa, et qui par surcroît leur assurera durant une période non plus temporaire une rémunération des plus avantageuses.

(1) Сводко. La Pologne illustrée, p. 77.

Au moment où l'aurore de la Victoire prochaine se lève radieuse devant les armées alliées, l'Épargne nationale trouvera l'occasion de manifester elle aussi sa vitalité. Le succès qu'elle fera à cet emprunt de guerre sera aussi éclatant que celui que préparent nos soldats héroïques. Ce sera pour la Ville de Paris la juste récompense de ses efforts et de ses sacrifices.

Pèlerinage polonais à Montmorency

Le pèlerinage polonais annuel à Montmorency sera organisé cette année par les soins de notre Revue, sous la présidence de M. Georges Lacour-Gayet, membre de l'Institut.

La journée traditionnelle, datant de 1843, aura un caractère particulièrement solennel. Le souvenir des patriotes morts en exil sera lié au souvenir de ceux qui sont tombés au Champ d'Honneur de France dans la guerre actuelle.

C'est pour la première fois qu'après avoir été tant de fois invoquée en vain, la libération de la Pologne Unifiée et Indépendante sera enfin proclamée comme une réalité sur les tombes de ceux qui ont sacrifié leur vie à cet idéal sacré.

Nous invitons chaleureusement tous nos compatriotes et tous nos amis Français à prendre part à cette solennité.

Le pèlerinage aura lieu le dimanche 20 mai. On se réunira à 9 h. 15 très précises du matin à la gare du Nord, à gauche dans le hall des grandes lignes où un de nos délégués distribuera des fiches donnant droit à un billet d'aller et retour à Montmorency à prix réduit.

A l'aller, on peut soit descendre à la station d'Enghien et se rendre en tramway directement à l'église de Saint-Martin à Montmorency, soit descendre à la gare de Montmorency et de là gagner l'église à pied.

Le service religieux sera suivi d'un sermon prononcé par un des prédicateurs français les plus réputés.

Un groupe d'artistes exécutera des chants nationaux et religieux polonais.

Après la cérémonie sera prise, devant l'église, une photographie du pèlerinage, et on se rendra en cortège au cimetière pour orner de fleurs les tombeaux des patriotes polonais.

Au seuil du cimetière seront prononcés des discours en français et en polonais.

En dehors des établissements du pays où pourront se réunir des familles françaises et polonaises, un repas collectif de 150 couverts, organisé par les soins de notre Revue, aura lieu sur la véranda de l'Hôtel de France à Montmorency. A cette réunion, présidée toujours par M. Lacour-Gayet, se grouperont beaucoup de notabilités françaises et polonaises. Des chants rustiques et guerriers polonais seront exécutés par un groupe d'artistes.

Nous prions tous nos amis français et polonais, qui voudront prendre part à la réunion à l'Hôtel de France, de s'inscrire quatre jours d'avance aux bureaux de **Polonia**. Les personnes non inscrites ne seront pas admises.

Dans le prochain numéro nous publierons le programme détaillé.

AGENCE POLONAISE CENTRALE A LAUSANNE

— Grèves et arrestations à Varsovie. Explosion à l'usine électrique des tramways.

Dans la nuit du 13 au 14 avril, les autorités allemandes de Varsovie ont continué les arrestations d'ouvriers des ateliers militaires des chemins de fer, qui en dépit de l'ordre du général von Elzdorff ne s'étaient pas rendus au travail. Ces ouvriers, en majeure partie, ont été transférés dans les camps de prisonniers civils de guerre en Allemagne. La répression a revêtu le caractère d'arrestations en masse et bien que n'étant pas une surprise, a produit sur les ouvriers une grande impression.

La même nuit tous les tramways ont cessé de circuler. La cause en était l'explosion d'une chaudière à l'usine électrique municipale des tramways, à la suite de laquelle d'autres chaudières avaient été aussi endommagées. Les autorités ont annoncé par affiches à la population que l'explosion avait été provoquée par une défectuosité de construction de l'appareil et que toutefois la circulation des tramways serait suspendue jusqu'à nouvel ordre. Le « Kuryer Codzienny » (Courrier quotidien) de Cracovie nous apprend que la plupart des ouvriers des tramways pour le moment n'ont nullement l'intention de transformer leur chômage forcé en une grève effective.

— Dissolution du Comité suprême national Galicien.

Le Comité Suprême National, constitué le 16 août 1914 à Cracovie, organisateur des légions galiciennes, va être définitivement dissous. La Commission de liquidation, élue au mois de janvier, après la mise en activité du Conseil d'Etat provisoire à Varsovie, a soumis, le 16 avril, à la Commission exécutive ses conclusions dont il convient de signaler les points suivants : les départements de l'organisation et des finances seront totalement dissous ; le département militaire a déjà cessé d'exister ; les représentations à l'étranger, ainsi que les périodiques subventionnés par le Comité à Berlin, à Vienne et dans le pays seront mis à la disposition du Conseil d'Etat provisoire de Varsovie ; toutefois au cas où celui-ci refuserait de les prendre à son service, ils seront aussi supprimés.

La Commission exécutive a, à l'unanimité, approuvé les conclusions de la Commission de liquidation et a résolu de les présenter à la sanction du Comité en séance plénière. La dissolution sera enfin formellement décidée à une séance plénière des députés polonais au Reichsrat et à la Diète de Galicie.

— Mesures d'approvisionnement dans la zone d'occupation allemande en Pologne.

Les propriétaires fonciers dans la zone d'occupation allemande en Pologne ont reçu dernièrement des chefs allemands de districts (Kreischefs) une circulaire rédigée en polonais, dont voici la traduction littérale :

« a) Toutes les provisions de blé doivent être remises au porteur du présent écrit. Le blé battu sera mis au grenier dont on livrera les clés au porteur (soldat) de la présente. Si vous avez besoin de blé, vous devrez en informer le soldat, en indiquant la quantité de blé dont vous avez besoin et dans quel but : vous en donnerez quittance au soldat.

« b) Vous devez maintenant battre le blé qui n'a pas encore été battu, et cela en présence de soldats. Il faudra avertir à temps les soldats du moment où vous comptez battre le blé. Le blé battu doit être remis aux soldats et renfermé au grenier.

« c) Vous devez permettre aux soldats d'entrer dans tous les bâtiments agricoles, dans les écuries et dans les champs, et leur fournir toutes informations voulues.

« d) Les soldats ont le droit de contrôler la circulation des véhicules et des personnes dans les terres, et d'effectuer la révision des véhicules.

« e) Vous devez donner un logement convenable au soldat, et en outre lui fournir gratuitement le chauffage, l'éclairage, et pour l'entretien journalier pour chaque homme 200 grammes de viande, 300 grammes de pain, 100 grammes de graisse ou de lard, un demi-litre de lait, deux oeufs et des pommes de terre à discrétion.

« J'espère que vous voudrez bien ne pas faire de difficultés aux soldats dans l'accomplissement de leur devoir, car dans le cas contraire je me verrais obligé de renforcer le poste. »

— Le parti social-démocratique polonais de la Galicie et de la Silésie au prolétariat révolutionnaire Russe.

En réponse à la décision du 27 mars du Conseil des délégués des ouvriers et des soldats russes déclarant que « la Pologne a droit à sa complète indépendance et comme Etat, et dans ses rapports internationaux », le parti social-démocratique polonais de la Galicie et de la Silésie de Cieszyn (Teschen) publie, dans son organe, le « Naprzod » (En avant) de Cracovie, une adresse au prolétariat russe. Cette organisation dirigeante des socialistes polonais en Galicie et dans la Silésie s'était toujours montrée jusqu'ici radicalement anti-russe, et en conséquence avait prêté son

appui constant au Comité Suprême National galicien et contribué très activement à organiser les légions polonaises de Galicie. C'est le milieu qui sans réserve est dévoué aux idées du brigadier Pilsudski et qui réclame obstinément la formation d'une armée polonaise, au service exclusif de l'Etat polonais et totalement soustraite à toute influence étrangère.

Voici cette adresse :

« Camarades,

« La grande œuvre sainte et révolutionnaire, le renversement du tsarisme que vous avez accompli par vos efforts et par votre sang a secoué le monde, est devenu le point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité.

« Les peuples de la terre ont été animés de réconfort en voyant que le peuple russe délivré de ses chaînes se déclare pour une paix basée sur la liberté et l'indépendance des nations, sur la démocratie et la solidarité de l'univers tout entier... (Trois lignes supprimées par la censure autrichienne)...

« Enfin vous avez fait entendre à la Pologne des paroles affirmant solennellement nos droits nationaux à un Etat polonais indépendant, paroles que personne jusqu'ici en Russie n'avait eu la force d'âme de prononcer.

« Dans notre labeur, dans notre lutte sanglante pour la conquête de l'indépendance, de l'égalité des droits complète dans la grande famille des peuples libres sur la terre, votre acte, camarades russes, le mot d'ordre que vous proclamez centuplent nos forces. La puissance de cet acte, la hardiesse de ce mot d'ordre n'ont pas encore exercé toute leur influence, et déjà l'Europe ensanglantée commence à parler de paix... (Deux lignes supprimées)...

« Notre ennemi commun — le tsarisme — s'est écroulé sous nos coups communs. Souvent à l'insu les uns des autres nous poursuivions cependant le même but. Sur les ruines du tsarisme nous tendons une main fraternelle, nous vous adressons notre hommage et nos remerciements. Puissions-nous désormais nous montrer autrement que jusqu'ici solidaires au service du grand avenir qui mettra fin à la guerre et à l'esclavage.

« Honneur à vous !

« Cracovie, le 15 avril 1917.

« Le Conseil du Parti social-démocratique polonais de la Galicie et de la Silésie. »

— Echo dans les territoires occupés de la proclamation du gouvernement provisoire russe aux Polonais.

La proclamation du gouvernement provisoire russe aux Polonais a fait, comme on pouvait s'y attendre, une énorme impression à Varsovie et dans les provinces de la Pologne. C'est par le « Bulletin du Comité central National », organe des cercles se groupant autour du brigadier Pilsudski, qu'en a été connu à Varsovie le texte polonais, d'après la traduction allemande parue dans la « Frankfurter Zeitung ». En un clin d'œil a été épuisé le numéro du « Bulletin », et comme il n'avait pas encore été permis à la presse quotidienne de reproduire ce manifeste in extenso, on en a tiré de nombreuses copies qui se sont répandues dans toute la ville y produisant la plus vive émotion.

Sans acception de parti et de convictions politiques, l'opinion publique a su apprécier l'immense portée de cet acte historique. Bien que — à ce qu'assure le « Naprzod » (En avant) de Cracovie — éveillé une certaine appréhension le passage concernant l'attribution à la Constituante russe du droit de « donner son consentement aux modifications de territoires de l'Etat russe, indispensables pour la formation d'une Pologne libre », non moins que la mention non précisée d'une « alliance militaire libre » de la future Pologne « unie avec la Russie », tout le monde a remarqué avant tout la position décidée prise par le gouvernement russe relativement au principe de l'indépendance et de l'unification de la Pologne entière.

Sur ces entrefaites est parvenue à Varsovie la nouvelle de la cession par l'Autriche des légions galiciennes en faveur de l'armée polonaise à constituer. Tout d'abord c'est avec satisfaction qu'a été accueillie cette décision, car les Polonais se rendent compte de plus en plus combien il est indispensable d'appuyer leur puissance d'Etat sur une armée nationale, soustraite toutefois à toute obligation envers les occupants, tant au cours de la présente guerre qu'à l'avenir. Mais lorsqu'on eût appris que les légions avaient été mises à la disposition du général von Beseler et non du Conseil d'Etat provisoire, à la satisfaction du premier moment a succédé la plus profonde amertume. A la suite de la cession des légions par l'Autriche, on s'attendait à une énonciation du Conseil d'Etat provisoire, touchant la création de l'armée et les questions connexes. Mais, malgré que les délibérations du Conseil d'Etat provisoire durent depuis quelques jours, aucune publication n'a eu lieu et une grande nervosité se fait sentir dans la population qu'alarme et impatiente cette situation confuse et embrouillée.

— Le Député socialiste Polonais, Dazynski, n'est pas allé à Copenhague.

La « Vossische Zeitung » de Berlin a annoncé dernièrement qu'après une conférence avec le comte Czernin, ministre des affaires étrangères, de quelques-uns des chefs socialistes du Reichsrat de Vienne, l'un de ces derniers,

M. Adler, devait immédiatement se rendre à Copenhague, « où se trouvait déjà le socialiste polonais Daszynski ». Cette nouvelle a même été reproduite par plusieurs organes de la presse neutre. Or le « Kuryer Codzienny » (Courrier quotidien) de Cracovie la déclare sans fondement et assure que M. Daszynski se trouve actuellement à Cracovie.

— « Espérances des Polonais »

Sous ce titre « The Daily News » de Londres ont publié à la date du 24 mars — une semaine avant la proclamation aux Polonais du gouvernement provisoire russe — la note suivante :

« Questionné sur les espérances des Polonais, M Roman Dmowski a déclaré hier ce qui suit à notre représentant : « Les Polonais se réjouissent de ce que la Russie devient une nation se gouvernant elle-même. C'est particulièrement une grande satisfaction pour nous qui sommes dans cette grande mêlée mondiale aux côtés des Alliés et de la Russie. Maintenant que le peuple russe a conquis sa liberté tout le monde doit reconnaître que la cause des Alliés est celle de la liberté des nations, et le peuple polonais, lui aussi, nous n'en doutons pas, va obtenir sa liberté, c'est-à-dire la reconstitution d'un Etat polonais indépendant, embrassant tout le territoire national unifié de la Pologne. Nous sommes sûrs de la victoire des Alliés qui nous donnera une libre et forte Pologne. »

CONFÉRENCES SUR LA POLOGNE

Il ne faut pas s'imaginer qu'au prochain Congrès de Paix, les diplomates seront libres de tracer à leur fantaisie les frontières des Etats et de disposer à leur guise de l'avenir des nations

Les peuples n'éprouvent pour les diplomates qu'une médiocre confiance et le caractère mystérieux et hermétique de la « science » diplomatique ne leur en impose plus depuis longtemps.

Les Français, les Anglais et les Russes eux-mêmes sont décidés à surveiller étroitement l'œuvre prochaine des diplomates, et à empêcher ces personnages distingués de saboter par leurs chiffons de papier, les résultats militaires de la guerre.

L'opinion publique des grandes nations démocratiques veut une paix durable; et pour l'obtenir, elle consent les sacrifices les plus douloureux et les plus sanglants; elle exigera des traités basés sur le droit et la justice, et non pas sur les chausse-trappes dissimulées de la diplomatie.

Pour ce qui est de la question polonaise, l'opinion publique désire la réparation complète, éclatante du crime international de 1772. Il suffit de s'adresser au public français, de lui exposer dans ses grandes lignes le drame de la Pologne pour que la conscience populaire réclame aussitôt les sanctions naturelles que comporte la tragédie polonaise.

Ce ne sont pas les auditoires que j'ai rencontrés à Marseille, à Lyon, à Roanne, à Clermont-Ferrand qui accepteraient la haute suffisance d'un diplomate de notre connaissance, disant avec dédain : « L'opinion publique, on s'assied dessus ! »

Les Français auxquels on parle de la Pologne vibrent passionnément au récit des souffrances que les trois géliers du peuple polonais ont imposées à leur victime; ils pensent à l'Alsace-Lorraine, aux Français du Nord livrés aux brutalités de l'ennemi; ils pensent à la France tout entière, menacée dans son existence même et quand ils ont un fils ou un époux dans la tranchée, leur cœur endolori mais exalté, leur suggère ce mot : « Vraiment c'est pour une cause sainte, qu'il souffre et qu'il combat ! »

On ne parlera jamais trop aux Français, aux Anglais et à tous les Alliés, de la juste cause de la Pologne, la lumière projetée dans les esprits éclairer l'opinion publique et double l'influence légitime du sentiment national dans la discussion des conditions de paix.

Le parlement français et celui de Londres, comme celui de Rome, ont le ferme dessein de surveiller la paix, mieux encore qu'ils ne surveillent la guerre. Le Président de la République signe les traités de paix, mais tout traité qui intéresse les frontières de l'Etat doit être discuté, approuvé et ratifié par le Parlement.

L'opinion publique influencera le Parlement, le Parlement donnera des instructions à sa commission des Affaires extérieures, et cette Commission, dont le rôle a été si fécond au cours de la guerre, surveillera étroitement l'action des diplomates.

Que nos amis polonais ne se laissent point prendre aux bonnes paroles que des « personnages » peuvent leur murmurer dans le silence d'un cabinet, ou dans l'intimité d'un déjeuner; elles s'envolent bien vite les bonnes paroles, et il n'en reste qu'un vague bruit que le phonographe lui-même n'a point enregistré.

Il faut à la grande question nationale polonaise l'appui national de l'opinion française, de l'opinion anglaise, de l'opinion italienne, de l'opinion américaine, de l'opinion de toutes les démocraties, passionnées pour la justice et pour le droit.

La révolution russe n'a point tranché la question polonaise, elle n'a fait que d'en indiquer la solution probable. L'œuvre de propagande patriotique des Polonais n'est donc point terminée; au contraire, elle doit reprendre et se développer avec une force nouvelle, plus libre et plus sympathique que jamais.

GEORGES BIENAIMÉ.

Un nouveau "canard" sur la Pologne

Le nombre de nouvelles invraisemblables que, dans leur ignorance complète de tout ce qui a trait à la question polonaise, se plaisent à colporter certains journaux vient de s'accroître d'un nouveau « canard ».

Cette fois-ci c'est l'éminent patriote polonais Paderewski qui en fait les frais. Nous trouvons, parmi les échos de l'*Intransigeant* du 28 avril, l'entrefilet suivant : « L'illustre pianiste polonais, Paderewski, vient de se faire citoyen américain; et il donne les motifs de sa décision : il ne veut plus rien connaître d'une Pologne soumise aux Boches. La nouvelle ainsi exposée retentira douloureusement dans les cœurs polonais. Les raisons invoquées par Paderewski ne semblent pas justifiées et l'on songe immanquablement à tout ce qu'écrivit après les memorialistes et les poètes du seizième siècle, le grand Balzac — qui était peut-être le Français d'alors connaissant le mieux la Pologne — et qui disait : « Le Polonais a besoin d'un gouffre pour s'y précipiter. » L'Amérique accueillera le prestigieux artiste comme un enfant de choix. Mais, là-bas, à l'hôpital du Mont-Sinaï, Sarah Bernhardt trouve la force de murmurer : « Ma tombe est en France. Je veux avoir la force d'aller mourir dans ma patrie ! »

Il faut véritablement avoir des dispositions spéciales pour accumuler dans un petit « écho » un tel amas d'informations fantaisistes et contradictoires. D'abord, Paderewski n'a jamais songé à se faire citoyen américain. Si par hasard cette qualité lui avait été confiée à titre honoraire, cela n'équivaudrait pas en tout cas à un renoncement de sa part à la nationalité polonaise. La Pologne l'a de tout temps compté parmi ses fils les plus fidèles et les plus dévoués. Sa vie entière a été consacrée à la cause polonaise. On ne compte plus les services qu'il lui a rendus et qu'il ne cesse de lui rendre. Et c'est au moment où l'avenir de la Pologne se joue, où elle a besoin du concours de tous ses enfants afin de pouvoir sortir victorieuse de la lutte dans laquelle elle est engagée, lutte d'où doit sortir établie sur des bases solides cette Indépendance à laquelle aussi bien ses amis que ses ennemis lui reconnaissent un droit incontestable, c'est à ce moment que Paderewski, ce champion infatigable de la cause polonaise, déclarerait « qu'il ne veut rien connaître d'une Pologne soumise aux Boches ». Et de quel droit l'*Intransigeant* fait-il de la Pologne un pays « soumis aux Boches » ? Est-ce parce que depuis bientôt deux ans le Royaume de Pologne est exposé aux plus cruelles vexations de la part des hordes barbares dont il a subi l'invasion, parce qu'il dispute pas à pas ses traditions séculaires à l'empire germanique, qu'il tend tous ses efforts pour résister aux envahisseurs et tenir bon jusqu'au jour prochain de la délivrance, que l'on se permet de l'accuser délibérément de soumission aux Boches ? La même insulte pourrait au même titre être lancée à la face des populations martyres de Lille, de Cambrai et des régions envahies du Nord de la France, de ces populations qui font preuve en présence de l'ennemi du même héroïsme que celles des régions envahies en Pologne. Ce gouffre dont, selon Balzac, le Polonais aurait besoin pour s'y précipiter, le chroniqueur de l'*Intransigeant* le creuse lui-même. Au lieu de soutenir la nation polonaise dans sa lutte contre l'Allemagne, il s'en désintéresse et semble l'abandonner à l'emprise ennemie.

« La Pologne soumise aux Boches ! » Quelle erreur profonde ! Les Polonais se rendent parfaitement compte du péril germanique. Plus que jamais leur cœur est embrasé du souffle ardent de patriotisme qui les a toujours animés. Tout sublime que soit le vœu exprimé par Sarah Bernhardt de reposer un jour en terre française, il est superflu de le servir comme exemple aux Polonais. On ne trouverait personne parmi eux qui ne brûle du désir de voir un jour ses cendres déposées dans le sol enfin libéré de la mère-patrie.

BULLETIN

● La Révolution Russe et les Alliés.

Tel est le sujet, plein d'actualité, que traitera M. J. de Lipkowski, Vice-président du groupement des Comités de propagandes « Union et Indépendance », dans la conférence qui aura lieu le Dimanche 13 mai, à 4 h. 1/2 très précise, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, sous la présidence de M. Charles Richet, de l'Institut, Président de la Ligue Française pour la Pologne libre.

L'entrée étant libre nous conseillons à nos Lecteurs d'occuper les places de bonne heure.

● L'Aide Morale.

Depuis longtemps déjà l'Aide Morale s'intéresse à la cause polonaise. Elle n'a pas attendu qu'il fût diplomatiquement permis de le faire pour éclairer la sympathique, la brave et digne population parisienne sur la question de la Pologne. La généreuse initiative de sa fondatrice, M^{me} Moll-Weiss, et de son président M. Matruchot, professeur à la Sorbonne, lui a fait une large place dans ses programmes hebdomadaires et un certain nombre de séances lui ont déjà été consacrées. Cependant en raison des événements libérateurs de ces derniers temps, le comité de l'œuvre avait tenu à imprimer à celle du 22 avril une solennité toute particulière.

Comme toujours, un air de famille, celui que l'« Aide Morale » a su donner à ses séances populaires, enveloppait l'assistance qui se pressait nombreuse et intéressée dans la belle salle des fêtes du Cercle de la Librairie. M. le professeur Charles Richet, de l'Institut, qui a fait sienne avec tant d'autorité et de conviction la cause de la Pologne, avait bien voulu accepter la présidence de cette séance; il était assisté de M. Simon Juquin, maire adjoint du VI^e arrondissement de M. Bourrellet, ancien maire adjoint, et de M^{lle} Hanin, déléguée de l'« Aide Morale ».

La séance fut ouverte par une aimable causerie de M^{me} Moll-Weiss qui est venue dire avec la plus parfaite bonne grâce l'accueil chaleureux que l'Aide Morale a toujours été fière d'offrir à la Pologne; M. Charles Richet en quelques mots très sentis applaudit à la prochaine résurrection de la Pologne. M. Simon-Juquin tint, lui aussi, à affirmer spontanément sa sympathie.

M. l'armurier professeur, au Collège Chaptal, fit entrer directement le public dans le cœur du sujet. M. Parmentier est un ami fervent de la Pologne, mais ce qui est plus et mieux, c'est un ami conscient et compétent. Pour ces raisons il est toujours prêt quand on l'appelle à glorifier la Pologne, et il le fait toujours avec une science solide. C'est un bon ouvrier et des plus goûtés de la propagande polonaise; sa causerie obtint le succès le plus vif et le plus mérité.

La partie artistique réunissait les artistes habituels des séances polonaises. Ils mettent un dévouement inlassable à dévoiler un peu de l'âme de la Pologne, celle qui s'exprime dans l'œuvre de ses poètes et de ses musiciens, ainsi que celle qu'exaltent avec tant de bonheur nos poilus français.

C'est M^{lle} Halka Ducaïne, dont l'éloge n'est plus à faire dans les colonnes de *Polonia*, qui dit avec toute la grâce de son jeune talent et l'expression de sa fine sensibilité, le « Chant du cor » de Mickiewicz, extrait de Pan Tadeusz, « Polonia Rediviva » de Ch. Richet et l'adoption poétique de René Brancour sur le Treizième nocturne de Chopin. C'est M^{lle} Jeanne Isnard, 1^{er} prix de violon du Conservatoire, qui avec son tempérament vigoureux exprime la douceur de la Berceuse de Mlynarski et la coloration rythmique du Kujawiak de Wieniawski.

C'est toute son âme de Polonaise servie par sa belle voix aux notes larges et pleines que M^{lle} Jarecka fait passer dans les chants d'inspiration populaire de Moniuszko et de Chopin, ainsi que dans l'émouvante grandeur du « Cri de la Pologne martyre le Boze Coś Polskę. Une note particulièrement originale du concert est la traduction plastique que M^{me} Jeanne Ronsay, tour à tour gracieuse et dramatique donne des Préludes (2-13-3) de Chopin, fort joliment exécutés par une délicate pianiste, M^{lle} Gabrielle Hemonit.

Ce sont les ressources d'un admirable talent et d'une virtuosité éblouissante que le professeur Victor Gilles prodigue dans son interprétation puissante et personnelle de l'œuvre de Chopin dont il a donné avec un brillant succès la polonaise fantaisie et la polonaise en la bémol, le nocturne en mi majeur et la troisième ballade.

Enfin, le public s'est tout particulièrement intéressé à l'apparition des Travailleurs polonais qui sous la direction habile et dévouée de M^{lle} Kruszevska, consacrent leurs loisirs du dimanche, à venir, en costumes nationaux, révéler la variété et la richesse de la musique populaire polonaise, tantôt en chantant des airs de Noël, tantôt des airs militaires dont le chant national *Jeszcze Polska*, est particulièrement applaudi.

C'est ainsi qu'une fois de plus, grâce à des dévouements de tous genres, la Pologne a trouvé auprès des Parisiens

accueil fraternel auquel lui donne droit sa constance dans l'épreuve. M. N. K.

● Nécrologie.

Nous trouvons dans les « Petites Affiches » de Bordeaux « **Journal du Palais** » un émouvant discours prononcé par M. le bâtonnier Lainé, sur la tombe de notre compatriote, M. Stanislas Alexandre Majewski, avocat et publiciste, enlevé à l'âge de quarante-huit ans :

«Soutenu par la foi, dans la quiétude que donne une conscience pure, Majewski aurait regardé sans trembler la mort en face, mais quel déchirement il eût éprouvé de quitter les siens qu'il adorait, ses amis, ses confrères auxquels il était si profondément attaché.

« Stanislas-Alexandre Majewski est né à Varsovie le 16 avril 1869. Son père était avocat à la Cour de cassation et membre du Sénat. Son grand-père maternel était Français; il avait servi brillamment comme officier de cavalerie.

« Varsovie! la Pologne! Vous n'avez point oublié la flamme dont s'illuminaient les traits de notre confrère lorsqu'il prononçait ces noms. Au souvenir de son pays, tout un passé que d'autres avaient vécu revivait en lui. Rien, pas même de longues années de bonheur, n'a pu atténier son patriotisme; jusqu'à la fin, Majewski a aimé ardemment sa patrie; jusqu'à la fin, il a voulu espérer l'affranchissement de son infortunée Pologne, dont un historien a pu dire :

« Dans nulle autre histoire, on ne rencontre une semblable persistance de malheur, mais aussi nulle autre part l'énergie de la lutte, la ténacité de l'espérance, la force des saintes illusions ne se dessinent en traits plus remarquables que chez les Polonais. »

« Ni les souffrances, ni la lutte, ni l'espérance de la Pologne n'ont pris fin; mais Majewski disparaît à l'aube du jour où le monde, enfin secoué par l'horreur de la barbarie, lui rendra ses libertés nécessaires. »

RÉPUBLIQUE ROYALE DE POLOGNE

XII

50 *L'Assemblée de Lublin, 1569.* — Sigismond I^{er} dit le Vieux, avait en 1530 élevé à la dignité de grand-duc de Lithuanie son fils unique Sigismond-Auguste, et lui avait remis en 1544 le gouvernement de ce pays, pendant que les Polonais le reconnaissaient pour son successeur. C'était un moyen d'assurer à l'avance dans sa personne l'union des deux Etats, et de diriger en même temps l'attention du jeune homme vers les affaires publiques.

Après la mort de Sigismond I^{er}, décédé en 1548, Sigismond-Auguste succéda à son père au trône de Pologne et de Lithuanie. Prince à l'esprit large et cultivé, il sut se gagner avec leurs suffrages l'amour et l'attachement de ses sujets. Il réussit aussi grâce à son prestige dérivant de ses qualités supérieures d'esprit à agrandir ses Etats par l'union de la Livonie; union librement consentie signée comme nous l'avons vue entre lui et le grand-maitre des porte-glaive livoniens Kettler en 1561. Engagé dans les guerres entreprises contre Moscou pour la défense de la Livonie, dont Iwan IV dit le Terrible s'efforçait de s'emparer, Sigismond-Auguste voulut rapprocher davantage les deux nations, polonaise et lithuanienne, et leur donner plus d'activité.

Il commença par confirmer à la noblesse lithuanienne en voie de formation, les libertés qui lui avaient été accordées par le privilège de Horodko, mais qui, hélas! de par l'opposition des grands seigneurs lithuaniens, étaient restés jusqu'alors lettre morte. Dans une réunion du conseil ou sénat à Wilno (1560) il promulga le droit pour la noblesse d'y envoyer des nonces, par suite de quoi se forma la représentation de la nation à l'exemple de celle de la Pologne, et la diète se trouva composée de deux chambres. Il institua des tribunaux à juges éligibles comme en Pologne, ce qui facilita beaucoup l'administration de la justice, la rendant aussi moins onéreuse.

La Lithuanie jouissait désormais d'institutions bien ordonnées à quoi vint se joindre encore un avantage très sensible, la renonciation du grand-duc, des palatins et des starostes à leurs revenus provenant de la perception des droits sur les jugements rendus.

Tous les changements qui venaient d'être introduits conformément aux promesses faites à Horodko exigeaient des changements correspondants dans les lois. Le statut fut donc considérablement augmenté et publié en 1564. Par ce statut le grand-duc et les seigneurs composant le sénat furent maintenus dans leurs anciens droits, mais la noblesse obtint la permission de s'assembler dans des diètes pour décider des affaires locales et y élire des nonces à la diète. La diète fut composée du grand-duc, du sénat et des nonces comme en Pologne.

Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis cette seconde édition du statut, qu'il subissait déjà de nouveaux changements (1566), la transformation politique et sociale du pays marchant d'un pas rapide. Sigismond-Auguste n'avait point d'enfants, et n'espérait pas en avoir; mais à défaut d'héritiers directs, une de ses sœurs aurait pu prétendre à lui succéder, ou bien une des nombreuses familles issues de Guédimine, profitant de l'occasion, aurait pu mettre en avant des prétentions, quelque insoutenables qu'elles fussent. Des esprits scrupuleux, accoutumés aux formes de la monarchie héréditaire, pouvaient ne pas savoir à quoi s'en tenir, si le souverain légitime ne se prononçait pas à cet égard. Sigismond-Auguste qui était roi électif en Pologne et avait l'esprit libéral, trouvant qu'il était absurde de vouloir prétendre à posséder une nation comme un objet, et d'exercer un pouvoir quelconque par droit de naissance, renonça pendant la diète de Varsovie (1564) à ses droits héréditaires sur la Lithuanie, et reconnut son trône électif, comme celui de Pologne. Bientôt après (1566), il renonça aussi à la propriété des biens de ses vassaux qu'il possédait en vertu du droit féodal, et depuis ce temps chaque noble était libre de disposer de ses terres selon son bon plaisir. Il dénoua par là, comme seigneur suzerain, tous les liens de dépendance qui assujétissaient les nobles à leurs anciens chefs féodaux; mais ceux-ci ne se hâtèrent point de lâcher ce qu'ils tenaient, et qui ne leur appartenait pas. Tous les privilèges de la noblesse polonaise ayant été, par ces dispositions, étendus à la noblesse lithuanienne, il n'y eut plus aucune différence entre l'état politique de la Pologne et de la Lithuanie; il ne restait dès lors qu'à resserrer les liens qui les unissaient.

Ce geste du dernier des Jagellons était unique en son genre, n'ayant pas non plus de précédent dans l'histoire. Nous y voyons un souverain autocrate, renoncer spontanément par simple esprit de justice à son droit divin en faveur de la nation.

Cette transmission de pouvoir de souverain à sujets s'accomplit à Varsovie, sans aucune effusion de sang, plus de deux siècles avant la Révolution française et cent vingt ans avant l'introduction du régime constitutionnel en Angleterre par Cromwell.

Quoi d'étonnant alors qu'un souverain à esprit aussi élevé eût été capable de donner à ceux qui au nom de la foi l'engageaient à étouffer par la force le luthéranisme, gagnant des adeptes dans ses Etats, la réponse suivante : « Si cette nouvelle doctrine est fautive, elle disparaîtra toute seule, et si elle a un fond de vérité, elle s'étendra et s'affermira malgré tout, de génération en génération. » A son exemple un des chefs de la démocratie nobiliaire, Jean Zamoyski, devait faire un peu plus tard cette généreuse déclaration : « Je donnerais la moitié de ma vie pour voir revenir au catholicisme ceux qui l'ont abandonné, mais je la donnerais tout entière plutôt que de les y voir contraints par la violence. »

Voilà comment en Pologne, n'en déplaise à ses détracteurs, et en commençant par le roi, on comprenait la tolérance et l'esprit libéral. Tandis qu'à la même époque en France par exemple l'exercice du culte calviniste était, en dépit de l'Edit de Nantes (1598), interdit à la cour et à Paris; en province, dans les châteaux il était soumis à des conditions éventuelles, vexatoires et même blessantes. (Larousse.)

Tels furent, nous le voyons, les services rendus à la Lithuanie par son union avec la Pologne. Le premier des Jagellons par son mariage avec Hedwige lui apportait la foi chrétienne, le dernier élevé lui-même dans l'esprit de tolérance et de liberté pratiquées seules en Pologne à ce moment-là, élevait de sa main, en un geste librement consenti, la nation lithuanienne de l'état d'asservissement et d'esclavage où elle se trouvait encore à celui de peuple souverain libre de choisir lui-même son chef.

Voilà comment encore en Pologne on pratiquait l'assimilation : en affranchissant des esclaves pour leur faire partager ses privilèges, mais non pas comme autre part en réduisant des hommes libres à l'esclavage!

Après avoir accompli cet acte de libéralité envers ses sujets, Sigismond-Auguste se trouva en face d'un nouveau problème à résoudre : celui d'assurer à l'avenir l'union indissoluble des deux Etats qu'il gouvernait. Cette union, conformément à l'engagement pris par les Polonais à l'assemblée de Radom (1401), avait été maintenue jusqu'à présent en la personne du chef de l'Etat roi et grand-duc, élu au trône de Pologne en sa qualité de souverain légitime de la Lithuanie et en descendance directe du fondateur de la dynastie jagellonienne Ladislas II.

Cet engagement devenait nul après la mort de Sigismond-Auguste qui n'avait pas d'enfants et s'il avait voulu indiquer lui-même son successeur comme l'avait fait jadis Casimir le Grand pour Hedwige, l'engagement pris à Radom par les Polonais ne pouvait plus les lier en aucune façon. Le trône de Wilno avait cessé d'être héréditaire et le futur souverain de la Lithuanie ne pouvait plus désormais être descendant direct de Ladislas Jagellon, nulle branche mâle de cette dynastie n'existant plus; celle de Bohême aussi bien que celle de Hongrie venait de s'éteindre en la personne de Louis tombé à Mohacz en combattant les Turcs.

En fait de descendants de cette famille royale il n'y avait plus que des femmes, ainsi d'abord : les deux sœurs de Sigismond-Auguste : Catherine mariée au roi de Suède et Anne non mariée; ensuite les descendants d'autres femmes de cette dynastie, notamment : Albert de Brandebourg, ancien grand-maitre des Chevaliers de la Croix et duc de Königsberg cousin germain de Sigismond-Auguste par sa mère sœur de Sigismond I^{er} ainsi que le fils de Ferdinand d'Autriche marié à Anne Jagellon sœur de Louis, roi de Hongrie, tué à Mohacz et qui était l'arrière-petit-fils de Ladislas II.

La maison d'Autriche soucieuse de ses intérêts prenait à l'avance ses précautions. Elle fit à deux reprises épouser à Sigismond-Auguste des archiduchesses, qui cependant ne lui donnèrent point d'héritiers.

Voilà comment devait se présenter la question de succession au trône de Pologne et de Lithuanie après la mort du dernier des Jagellons, ces deux Etats pouvant désormais élire chacun son propre souverain. Et quant aux candidats, ils n'eussent pas manqué, il pouvait y en avoir une foule, dont chacun se serait réclamé du sang des Jagellons. En effet, nous vîmes, en 1572, Jean roi de Suède et Ernest archiduc d'Autriche opposer leurs candidatures à celle d'Henri de Valois et ensuite, en 1575, Maximilien d'Autriche opposer la sienne à celle d'Etienne Batory duc de Transylvanie élu roi de Pologne à la suite de son mariage avec Anne Jagellon sœur de Sigismond-Auguste. Sans compter le tzar de Moscou Iwan IV dit le Terrible, qui avait aussi posé sa candidature au trône de Pologne, se réclamant de sa parenté avec les Jagellons par sa grande-tante Hélène fille d'Iwan III laquelle avait épousé Alexandre grand-duc de Lithuanie et roi de Pologne et qui était l'arrière-petit-fils du mari d'Hedwige, Ladislas Jagellon.

(A suivre.)

JEAN TARNOWSKI.

BRANKA

Stało się. Austroniemcy na Ziemi Królestwa Polskiego nakazali brankę, celem skompletowania, na początek, dwu « polskich dywizji ».

Ociąganie się, wahanie się w tym kierunku prusoaustrjaków znikło raptownie, bodaj pod wpływem ogłoszonych w sprawie polskiej aktów. Ani chwili więcej nie mieli do stracenia, ani dnia do namysłu nie mieli. Austrjacka przewrotność podała obie ręce niemieckiej pięści i brankę ogłoszono. Cel jej, sens cały: skompromitować Polaków w świat, iż z dobrej i nieprzymuszonej woli opowiedzieli się za racją dwu swych gnębicieli, dwu rozbojników.

Zarządzenia w tym kierunku poszły niezmiernie szybko.

Szczątki galicyjskich legjonów, pozostające dotąd na służbie austriackiej, oddano pod władzę von Beselera, nazajutrz prawie nowomianowanego dowódcę tych szczątków, hrabiego Szeptyckiego, mianowano generał-majorem i usunięto go z dowództwa. Szeptycki, jako prawowity sługa cesarsko-królewski, poszedł na gubernatora części Królestwa, zajmowanej przez Austrjaków na miejsce von Kuka. Miejsce po Szeptyckim objął Durski, i nie dla nazwiska, generał, słynący ze swej małej inteligencji...

Strejk warszawski, strejk polityczny, spowodowany Proklamacją Rządu tymczasowego rosyjskiego a dalej niknięcie w oczach rozproszonych po Królestwie komend legjonów... które miały rzekomo zbierać ochotników... przyspieszyły decyzję...

Von Beseler zerwał ze wszelkimi złudzeniami zebrania bodajby jednego pułku ochotników polskich! Bo i nie masz, krom pp. Studnickiego, Lempickiego i Makowieckiego, takich w Królestwie głuptasów, którzy by dali się wyprowadzić w pruskie pole.

Nakaz przyszedł, — po deklamacjach, argument kuli i bagnetu.

Królestwo ma dać rekruta. Królestwo ma wysaczyć ostatnią kroplę nie tylko swej miazgi ludzkiej, lecz i resztki dobytku...

Kradzież publiczna grosza polskiego przez ustanowienie tak zwanych « marek polskich » już wywołała podanie się do dymisji pierwszego członka Tymczasowej Rady Stanu, Stanisława Dzierzbickiego... Spodziewać się należy i innych dymisji, ileż nie podobna przypuścić, aby pozostałe grono tymczasowych dostojników Królestwa chciało być, w pełnym swym składzie, narzędziem zbrodniczym najeźdźców!

Słuchajcie!

Oto ostatnie opiekuńcze zarządzenie germaństwa, budującego Polskę!

Każdy folwark, każda sadyba wiejska ma odtąd mieć na założce Żołnierza-Niemca! Tego Żołnierza-Niemca musi karmić, musi utrzymywać i żywić hojnie, bez żadnych ograniczeń co do dni postnych, dni bezmięsnych czy własnego niedostatku..

Lecz to nic jeszcze! Słuchajcie!

Żołdakowi każdy właściciel czy zarządca folwarku lub sadyby musi oddać klucze od stodoł, spichrzy, magazynów i zapasów... Bo odtąd ten żołdak tylko będzie miał prawo wydzielać rolnikowi polskiemu to, co uzna za właściwe na wyżywienie jego, na wyżywienie pracowników, na paszę dla inwentarza. Żołdak-Niemiec ma prawo wyłączne kontrolowania zasiewów i żniw, jemu trzeba wydawać pokwitowania za każdą garstkę ziarna, wziętego z własnego dobytku, on decyduje, komu i kiedy wolno wziąć jajko a komu wolno całą zjeść kurę. Żołdak-Niemiec ma prawo kontrolowania nie tylko ruchu i prze-

jazdu wozów, lecz i osób... On młodzieńca zaszyje przemocą w mundur polski, aby tem pewniej zmarniał dla prusaetwa, dla teutoństwa, dla syfilisu habsbursko-hohenzolernskiego.

Wrazie nie zastosowania się do nakazu żołdaka, rozporządzenie przewiduje delikatnie ewentualność przysłania... większej, liczniejszej załogi żołdaków!

Tak się przedstawia sprawa tej podwójnej branki.

Branki krwi i branki chleba!

A Tymczasowa Rada Stanu?

Kazamaty niemieckoaustrjackie stoją dla niej otworem...

Aleks. M.

ZIEMIE POLSKIE

Tydzień ubiegły żadnej poważniejszej zmiany na obszarze walk, na Ziemiach polskich, nie przyniósł.

— Rada miejska miasta Kęt przeciw wyodrębnieniu z Galicji Księstwa Oświęcimskiego i Zatorskiego.

W sprawie zaborskich rozszczeń, skierowanych przez Niemców śląskich ku wyodrębnieniu z Galicji powiatów Księstwa Oświęcimskiego i Zatorskiego, Rada gminna miasta, jako bezpośrednio w tej mierze interesowana, powzięła w dniu 14 marca, 1917 r., na nadzwyczajnym, w tej sprawie zwołanym posiedzeniu, jednomyślnie następującą uchwałę:

« Rada miejska miasta Kęt zastrzega się jaknajroczysiej, i z całą stanowczością przeciw wszelkim postronnym zabiegom, skierowanym ku terytorjalnemu uszczupleniu Królestwa Galicji, zając mającego na podstawie manifestu cesarskiego z dn. 5 listopada, 1916 r. odrębne stanowisko pośród krajów koronnych monarchji, oświadczając swą niezłomną łączność i terytorjalną spójność z narodem polskim, kraj ten zamieszkującym, i porucza zwierzchności gminnej bezzwłocznie wygotowanie protestu do odnośnych władz w tej sprawie, jakoteż poczynienie wszelkich innych potrzebnych kroków, celem udaremnienia tej akcji zaborskiej. »

— W sprawie zniesienia granic okupacyjnych.

Rada Narodowa wystosowała, jak donosi « Na przód », do Rady Stanu dłuższy umotywowany memoriał w kwestji zniesienia granic okupacyjnych. Pełny tekst podaje « Biuletyn » warszawski. Jako minimum tego, czego kraj ma oczekiwać od władz okupacyjnych wymienia ów memoriał:

- 1) bezzwłoczne zniesienie wszelkich utrudnień paszportowych;
- 2) dozwalanie na wolny, bez żadnych ograniczeń i trudności międzyokupacyjnych, przewóz wszelkich towarów, artykułów żywności, materiałów budowlanych i t p;
- 3) natychmiastowe zniesienie wszelkich utrudnień, hamujących swobodną cyrkulację prasy polskiej w obrębie Królestwa;
- 4) możliwie najrychlejsze przystąpienie do centralizowania pewnych przynajmniej działów zarządu krajem w stolicy przy równoczesnym ogłoszeniu dalszej zamierzonej w tym kierunku akcji.

Dalsze żądania zawarte w tym memoriale skreśliła « Naprzodowi » cenzura krakowska.

— Zakaz zatrudniania Polaków w fabrykach amunicji.

Nowe rozporządzenie jakie pojawiło się w tych dniach w Niemczech zakazuje zatrudniania robotników obcokrajowych i Polaków w fabrykach amunicji i materiałów wybuchowych, jak również w warsztatach lub w częściach zakładów, wyrabiających przedmioty, które w interesie obrony kraju powinny być zachowane w tajemnicy.

Pracodawcy, którzy dają pracę wrogim cudzoziemcom i Polakom, winni prowadzić dokładną listę i powinni przestać natychmiast poliej kopię.

Prócz tego winni mieć kontrolę nad zajęciami u nich robotnikami obcokrajowymi i Polakami, donosząc natychmiast policji, jeżeli który z nich

się do pracy nie stawiał, zachował się nieodpowiednio lub przekroczył przeciw porządkowi, spokojowi lub bezpieczeństwu.

Pracodawcy, którzy zatrudniają robotników ze Szwajcarii, winni ich zameldować na policji w ciągu 24 godzin w celu wykonania przymusu legitymacji i obowiązani są również donieść tej samej władzy o wszelkich podejrzeniach.

MILJARDOWE ZŁODZIEJSTWO

Dnia 14go Kwietnia 1917 r. wydał generał-gubernator warszawski, generał von Beseler, rozporządzenie, zakazujące w Polsce dalszej cyrkulacji rubla a wprowadzające natomiast nową jednostkę monetarną, markę polską.

Strona finansowa tego niezmiernie doniosłego rozporządzenia przedstawia się jak następuje: rubel, będący dotąd w olbrzymich ilościach w ręku obywateli Królestwa polskiego, do roku 1915go jedyny środek płatniczy w kraju, będącym od stu lat pod rządem rosyjskim, nie może być odtąd użyty do żadnej nawet najmniejszej tranzakcji, pod karą 10.000 marek i 5ciu lat więzienia, przy równoczesnym anulowaniu danej tranzakcji (§§ 7 i 10 rozporządzenia). W obec tego właściciel rubla musi go wymienić w kasie rządowej na markę polską, przez co ta kasa staje się zbiornikiem rubli dla przekazania ich z Polski do Berlina. Akcjonariuszem tych kas jest rząd niemiecki i parę banków berlińskich. Po pewnym czasie Berlin wejdzie w ten sposób, bez najmniejszych ofiar, w posiadanie olbrzymich sum rublowych, Królestwo Polskie natomiast w posiadaniu 2,16 razy większej sumy marek polskich, zupełnie bezwartościowych, tem bardziej, że § 8 rozporządzenia zabrania wywożenia tych monet z kraju, by nie zmuszać Berlina do akceptowania tych, stworzonych przez siebie, pieniędzy.

Dla kogoś, który zdawał sobie sprawę, że celem dzisiejszej « świętej wojny niemieckiej » jest jedynie ograbienie sąsiadów, tego rodzaju « coup » nie jest niespodzianką. W pisanej przed 5ciu miesiącami broszurze mojej « L'Allemagne et la Russie » jest on najwyraźniej przewidziany na stronie 23: « par cette combinaison, un mark polonais, papier-monnaie sans valeur, les Allemands se proposent de payer à la Pologne les milliards de marchandises enlevées et de raffler avec ces billets les roubles russes qui se trouvent encore dans le pays. » Wtedy, 5 miesięcy temu, tego rodzaju szantaż uważany był przez ludzi fachowych za bezpodstawne straszenie ludzi i insynuowanie Niemcom operacji kryminalnych. Dziś stał się on faktem.

Z punktu widzenia niemieckiego operacja ta jest zupełnie zrozumiała: Niemcy wyczerpały wszystkie swoje zapasy; po wojnie ani egzystować ani pracować nie będą w stanie, o ile nie dostaną z zagranicy nowych, olbrzymich zapasów zboża, nasion, bydła, koni, bawełny, wełny, miedzi, kauczuku, gumy, kawy, herbaty, skóry etc. etc. Na to wielomiljardowe zapotrzebowanie będą mieli jako środki płatnicze jedynie węgiel, żelazo, dostarczalne i z innych krajów następnie niemieckie pożyczki wojenne i niemieckie papierowe marki, drukowane w czasie wojny bez granic. Te ostatnie dziś już, gdzie Niemcy, choćby chcieli, nie z zagranicy nie kupują, spadły z 123 i pół centymów szwajcarskich na 77 centymów. Rzucone zaś po wojnie w miliardowych masach na rynki światowe tracą wogóle jakąkolwiek wartość.

Dla skoncentrowania w swoim ręku środków płatniczych, przedstawiających za granicą pewną wartość Niemcy ograbiają okupowane terytorja ze wszystkiego, bez względu na to czy to ma wartość wojskową czy nie: a więc koronki i bielizna damska wędrują do Niemiec tak dobrze jak maszyny i miedź. Całe lasy, pościane w Polsce, wędrują do Niemiec. Rozporządzeniem z 8go lutego 1917 roku (Reichsgesetzblatt Seite 1(5) upoważniono kanclerza do « wypożyczenia » sobie na czas trzyletni po zawarciu pokoju od dnia 24 Marca b. r. « zum Zwecke der Beschaffung von ausländischen Zahlungsmitteln » wszystkich, do kogokolwiek bądź należących zagranicznych papierów wartościowych, znajdujących się na terytorjum niemieckim. W końcu rozporządzenie generała Beselera z 14 kwietnia b. r. zabiera ludność polskiej, wszystkie ruble, bez żadnego odszkodowania.

W porównaniu z procederami niemieckimi w Belgii ten rabunek nie jest nadzwyczajnością. Ale mimo to sytuacja w Królestwie Polskim jest, z winy paru jednostek krajowych, bez porównania gorszą niż w Belgii. Gdy przy ostatecznym rozrachunku Niemcy będą pociągnięte do odpowiedzialności za złupienie Belgii, Serbii i Rumunii, w Polsce zepchną winę na « polską Radę Stanu », współwinną z nimi za tego rodzaju rządzą w kraju.

Od pierwszej chwili, po zajęciu Warszawy Niemcy robili nadludzkie wysiłki dla stworzenia jakiejś « Rady Stanu », jakiegoś Rządu Narodowego, któryby wziął na siebie odpowiedzialność za bezprawne pobranie rekruta z Polski na korzyść Niemiec, za ograbienie fabryk, gospodarstw i magazynów polskich, za wywiezienie setek tysięcy robotników do Prus. W braku własnych sprytnych agentów szukali pomocy Wiednia, wówczas jeszcze ludzkiego się jakimś austrofilizmem, niby egzystującym w Polsce. W parę tygodni po wzięciu Warszawy, we Wrześniu 1915 r., przyjechało tam paru bardzo « centralnie » usposobionych członków koła Polskiego z Wiednia. W październiku, w ślad za nimi, hrabia Agenor Gotuchowski, długoletni minister spraw zagranicznych w Austrii; w trzy tygodnie po nim prosto z Sofji hrabia Adam Tarnowski, niefortunny ambassador austriacki z Washingtonu, ożeniony z Warszawianką, księżniczką Czetwertyńską. Polscy socjalistyczni emisariusze rządu austriackiego prześcigali się w płomiennych pelach do Warszawy (poseł Daszyński w swoim patetycznym « odezwij się stolicy »); ale ani intrzygi dyplomatów austriackich, ani wezwania socjalistów berlińskich i wiedeńskich, ani nawet otwarcie uniwersytetu w Warszawie nie skłoniło Polaków do utworzenia « Rządu Narodowego » któryby załatwiał w Polsce agendy berlińskie.

Potworzono w Polsce całe szeregi gazet pisanych w duchu berlińskim po polsku, jak: « Głos Stolicy » i « Godzina Polski ».

Dopiero proklamowana manifestem 5go Listopada 1916 roku « niepodległość » Polski sprawdziła lekkie pomieszenie pojęć. Po długich, wielotygodniowych wysiłkach udało się Berlinowi zestawić « prowizoryczną » Radę Stanu, złożoną z kilku w historii polityki polskiej dotąd nie znanych obywateli Królestwa. Z gorliwością godną lepszej sprawy stara się Berlin wzmożnić stanowisko tego « Rządu Narodowego »: oponentów, usuwają władze okupacyjne pod klucz albo do obozów koncentracyjnych, w Niemczech; przez zręczne inscenizowanie wizyty dziennikarzy zagranicznych, zwłaszcza nie mieckich, w Warszawie, stara się wzmocnić Polaków w kraju, że zagranica uważa « Radę Stanu » rzeczywiście za « polski rząd », a równocześnie przez tych samych panów stara się Berlin przekonać zagranicę, że ustanowiony przez niego Rząd Polski znalazł uznanie w kraju.

A tymczasem generał Beseler, tworząc w Warszawie coraz to nowe placówki płatnych « markami polskimi » urzędników i funkcjonariuszów krajowych, stara się coraz to szersze koła społeczeństwa uzależnić ekonomicznie od siebie, odbierając im z drugiej strony wszelką możliwość jakiegokolwiek akcji na korzyść kraju. Toteż ten nieszczęśliwy, prowizoryczny « minister » polski dla spraw zewnętrznych przypatrywać się musi w milczeniu, jak władze, agrariusze i fabrykanci niemieccy traktują robotników polskich w Niemczech gorzej niż helotów; « prowizoryczny » minister spraw wewnętrznych musi tolerować, że władze okupacyjne w Polsce wywlekają mężczyzn i wywożą na roboty do Niemiec; minister wojny musi tolerować oddanie legionów pod komendę Beselera a minister finansów, ograbienie Kraju z rubli.

Są jednostki w kraju wierzące, że lepszy taki rząd polski niż żaden. Sytuacja tych niefortunnych 8-miu ministrów polskich zresztą porządnymi ludźmi, jest nad wyraz smutna. Ale za ich omyłkę może kiedyś zapłacić cały naród, gdyż « polska Rada Stanu », choćby prowizoryczna, staje się mimo woli współwinną tolerowania przez siebie zbrodni rządu pruskiego.

W tych warunkach pozostaje im albo « se soumettre ou se démettre ». To pierwsze znaczyłoby przelać winę za zbrodnię Beselera na społeczeństwo polskie: to drugie, byłoby przynajmniej wyjściem honorowym i wyklarowaniem bardzo ciemnej sytuacji.

Genewa, 24 Kwietnia 1917.

Capitaine ORDON.

W chwili gdy ten artykuł drukujemy, członek Rady Stanu, dyrektor wydziału finansów, radca Stanisław Dzierbicki podał się do dymisji.

Pielgrzymka do Montmorency

Pielgrzymka tegoroczna do Montmorency odbędzie się w niedzielę, dnia 20 maja.

Organizację Pielgrzymki przeprowadzi, jak w roku ubiegłym, « Polonia », która, czasu wojny, pozwoliła sobie zastąpić powołane i tradycyjne przewodnictwo Biblioteki Polskiej, unieruchomionej w swej działalności zewnętrznej.

Pielgrzymka tegoroczna, wobec proklamowania przez Aljantów Zjednoczonej i Niepodległej Polski, będzie miała charakter wielkiej uroczystości narodowej polskiej, w której czynny udział weźmie zastęp cały wybitnych członków społeczeństwa francuskiego, aby dać wyraz wiecznotrwałej miłości i przyjaźni dwu narodów.

Przewodnictwo Pielgrzymki tegorocznej obejmie nasz niezachwiany Przyjaciel, znakomity pisarz, członek Instytutu francuskiego, p. Georges Lacour-Gayet.

Powołana przez nas Komisja Delegatów czuwać będzie nad ładem i szczegółami.

W najbliższym numerze « Polonii » ogłosimy dokładny program uroczystości.

Tymczasem poprzestajemy na zawiadomieniu tem i na wezwaniu do drobnych, jednofrankowych składek na zakup kwiatów dla poniesienia ich wszystkim mogiłom polskim.

Ukwiecenie mogił, od lat kilku, odbywało się tylko sumptem Towarzystwa Literacko-Artystycznego, które, z natury swej, uwzględniało jedynie grobowce niektóre.

W roku bieżącym, musimy okryć kwiatami wszystkie mogiły Tułaczów i Bojowników wolności!

Wszystkim bowiem należy ponieść wielką nowinę o Niepodległej i Zjednoczonej!

Gotujcie się na dzień 20 maja.

Stawcie się tam musicie, Rodacy, jako jeden mąż.

POLONIA.

DEKLARACJA KOŁA MIEDZYPARTYJNEGO

Czas, dnia 23 kwietnia 1917.

Koło Miedzypartyjne wydało, z okazji proklamacji tymczasowego Rządu rosyjskiego do Polaków, następującą deklaracją z datą 18 kwietnia b. r.

« Naród polski powitał z radością obalenie dawnego ustroju rosyjskiego, którego ucisk dawał się uczuć jeszcze potężnie w Polsce, niż w Rosji. Również z uczuciem radości dowieiedział się o utworzeniu rządu tymczasowego, złożonego z zasłużonych bojowników wolności i uznanych przywódców ludu rosyjskiego. Oświadczenie takiego rządu, dokonane w porozumieniu ze sprzymierzeńcami, a zapewniające utworzenie niepodległego państwa polskiego, w którym « oswobodzony i zjednoczony lud polski określi sam swój ustrój państwowy », odezwało się w Polsce głośnie echem, jako zapowiadające usunięcie wiekowych zatargów narodowych.

« Naród polski uważa utworzenie państwa niepodległego — państwa takiej wielkości i siły, któreby dawało rękojmiej istotnej niezawisłości politycznej i gospodarczej — za naczelną i po-

wszechne dążenie swoje w chwili obecnej. Naród polski opiera swe dążenia nie tylko na śmiertelnym, przyrodzonym prawie ludzkim, ale i na prawach swej historycznej kultury, złączonej z naszymi najświetniejszymi tradycjami politycznymi. Rzeczpospolita Polska była zawsze wyrazem szeroko pojętej tolerancji wolności ludów, ją zamieszkujących. Niezłomne zachowywanie tych drogiej i pięknych tradycji będzie podstawą zasadniczą polityki wewnętrznej przyszłego państwa polskiego.

« Atrybutem zwierzchniczym każdego państwa niepodległego jest swobodne zawieranie sojuszy i konwencji militarnych. Z natury swego położenia geograficznego przyszłe państwo polskie szukać musi dobrego porozumienia z sąsiadami swymi, zwłaszcza odrodzonymi potężnym technieniem ideałów wolności. Im lepiej jego dążności naturalne będą zadowolone i im pełniej zdobędzie ono całkowitą swobodę działania, tem skuteczniej będzie ono mogło uprawiać politykę pokojową i odpowiedzieć roli, którą mu jego położenie geograficzne zaleca.

« W dobie obecnej cały już świat cywilizowany dojrzał wielkie znaczenie starej sprawy polskiej i zrozumiał, że jedyne jej rozwiązanie znajdzie w przywróceniu Polsce niepodległości państwowej. Z zasadą tą wystąpiły przed pół rokiem mocarstwa centralne, zapowiadając utworzenie z części ziem polskich samodzielnego państwa. Podniósł ją do wysokości niezbędnej aktu sprawiedliwości historycznej i zarazem mądrości międzynarodowej prezydent Wilson w swem głośnie orędziu styczniowym. Dzisiaj wszędzie demokracja rosyjska, skoro tylko zrzuciła krepującą ją pęta, obwieściła niezwłocznie, że utworzenie niepodległego państwa polskiego (1). . uważa za rękojmiej trwałego pokoju w przyszłej nowo powstającej Europie. Wszędzie więc zapanowało przekonanie, że oddanie narodowi tego, co mu się należy, musi nastąpić nie tylko w imię prostej sprawiedliwości względem narodu, ale i w interesie powszechnym świata.

« Chodzi tylko o to, aby pożądane przez wszystkich rozwiązanie odbyło się nie połowicznie, aby nie pozostawiono dalszemu biegowi historii tego, co już dziś całkowicie dojrzało do nowego życia, aby, słowem, istotnie położono podwalinę « pod trwałą pokój ».

« Wskrzyszona pod technieniem takich zasad Polska państwowa stanie się z pewnością w rodzinie narodów nowym czynnikiem światła i przyjaznego współczucia, dopomagając w ten sposób do wcielenia w życie odwiecznych ideałów ludzkości ».

(1) Redakcja « Czasu » wykropkowała tu sama wyrazy « ze wszystkich części ».

DOKUMENTY

Podajemy poniżej oryginalny tekst polski Proklamacji Rządu Tymczasowego rosyjskiego, zwracając uwagę naszych Rodaków, iż brzmienie pełne tej Proklamacji zostało przez tłumaczenia Agencji telegraficznych zamglone a nawet w pewnych odcieniach przytłumione.

Polacy!

Stary państwowy porządek Rosji, źródło naszego i waszego ujarznienia i rozdzielenia obecnie został obalony nazawsze. Oswobodzona Rosja w osobie swojego Tymczasowego Rządu, zaopatrzonego w pełnię władzy, śpieszy ze zwróceniem się do Was z braterskim pozdrowieniem i wzywa Was do nowego życia, do wolności.

Stara władza dała Wam obietnice, które mogła spełnić, ale których spełnić nie chciała. Mocarstwa Centralne wyzyskiwały jej pomyłki, aby zająć i spustoszyć Wasz kraj. Wyłącznie w celach walki z Rosją i z jej sprzymierzeńcami, nadały Wam one pozorne prawa państwowe, a przytem nie dla całego polskiego narodu, lecz tylko dla jednej części Polski, tymczasowo zajętej przez wrogów. Za tę cenę chciały one kupić krew narodu, który nigdy nie walczył o zachowanie despotyzmu. Nie pójdzie i teraz polska armja walczyć za sprawę ucisku wolności, o rozdarcie swojej ojczyzny pod dowództwem swego odwiecznego wroga.

Bracia Polacy! Nadchodzi i dla Was chwila wielkich postanowień. Wolna Rosja wzywa Was w szeregi bojowników za wolność narodów. Zrzuciwszy jarzmo, rosyjski naród przyznaje i bratniemu polskiemu narodowi całą pełnię prawa stanowienia własną wolą o swoim losie. Wierny umowom ze sprzymierzeńcami, wierny współ-

nemu z nimi planowi walki z wojującym germanizmem, Rząd Tymczasowy uważa stworzenie niepodległego Państwa Polskiego, utworzonego ze wszytkich ziem, zaludnionych w większości przez naród polski, za niezawodną rekojmie trwałego pokoju w przyszłej odnowionej Europie. Połączone z Rosją wolnym wojskowym przymierzem, polskie państwo będzie mocną podporą przeciwko naporowi centralnych mocarstw na słowiańszczyznę.

Oswobodzony i zjednoczony Naród Polski sam określi swój ustrój państwowy, objawiając wole swoją przez Konstytucyjne Zgromadzenie, zwołane w stolicy Polski i wybrane przez powszechne głosowanie. Rosja wierzy, że związane z Polską wiekami wspólnego życia narody otrzymają przy tem trwałe zabezpieczenie swojego obywatelskiego i narodowego istnienia. Rosyjskiemu Konstytucyjnemu Zgromadzeniu pozostanie potwierdzenie ostatecznego nowego bratniego przymierza i udzielenie swojej zgody na tezmiany w terytorjum państwem Rosji, które są niezbędne dla utworzenia wolnej Polski z wszytkich trzech, obecnie rozdzielonych, jej części.

Przyjmijcież, bracia-Polacy, bratnią rękę, którą wyciąga do Was swobodna Rosja. Wierni zachowawcy wielkiej tradycji przeszłości, wstaniecie teraz ku nowej świetlanej dobie w dziejach Waszych, dobie Zmartwychwstania Polski! Niech przymierze naszych uczuć i serc poprzędzi przyszłe przymierze naszych państw i niech z wznowioną i nieodpartą siłą zabrzmi stare hasło sławnych zwastunów Wyzwolenia Waszego: Naprzód, do boju, ramię do ramienia i ręka w rękę, za naszą i waszą wolność!

Podpisali:

- Minister-Prezydent, książę Lwow.
- Minister spraw zagranicznych, P. N. Milukow.
- Minister wojny i marynarki, A. J. Guezkow.
- Minister komunikacji, N. W. Nekrasow.
- Minister handlu i przemysłu, A. I. Konowalow.
- Minister finansów, M. I. Tereszczenko.
- Minister oświaty narodowej, A. A. Manuilow.
- Ober-prokurator św. Synodu, Wł. Lwow.
- Minister rolnictwa, A. I. Szingarew.
- Minister sprawiedliwości, A. F. Kerenski.

WEZWANIE J. E. KS. ARCYBISKUPA WARSZAWSKIEGO

Ogłoszono poniższe « Wezwanie arcybiskupa warszawskiego, J. E. ks. dr. Aleksandra Kakowskiego, do duchowieństwa i ludu o modlitwę za Ojczyznę ».

Sławna i potężna była Polska, Ojczyzna nasza; żyzne i urodzajne jej kraje; piękny i dzielny lud. Dzieje jej wielkie i świetne trwały przeszło ośmset lat. W tym długim czasie byliśmy bez przerwy narodem wolnym, religijnym, katolickim, a mężni przodkowie nasi osłaniali własną pierś w tysiącznych walkach tak Ojczyznę, jak i Kościół przed zabórczymi wrogami.

Bywały nieraz chwile ciężkie i straszne. I zdawało się, że Ojczyzna już ginie, a z nią upada Wiara katolicka, nasz Kościół święty. Mamże przypomnieć Wam, Bracia moi kochani, napad Szwedów na Polskę za Jana Kazimierza? Cały kraj dostał się wtedy w ręce wroga, sam król szukał schronienia dla siebie zagranicą, na obczyźnie, i tylko Jasna Góra w ogólnej rozpaczy i trwodze stawiała opór nieprzemyśle i swym przykładem pociągnęła cały naród do obrony wiary i wolności Ojczyzny, a zarazem wskazała, skąd spodziewać się w przyszłości ratunku dla Polski w nieszczęściu.

Nie minęła nas jednak dola najcięższa, niezmiernie bolesna dla serca wszytkich Polaków. Przy końcu ośmnastego wieku, w chwili upadku żywej wiary i dobrych obyczajów, ukochana Ojczyzna straciła swój byt niepodległy. Sprawdziło się tedy, co, wzywając do pokuty, przepowiadał kaznodzieja narodowy, Skarga: półtora wieku byliśmy « bez króla krwi swojej, bez ojczyzny własnej, ubodzy, wzgardzeni wszędzie, włóczegowie ».

Po upadku, stała się Polska istną męczennicą wśród ludów, służebnicą u obcych i niewolnicą. Wszytkie jej usiłowania dla odzyskania wolności były udaremnione. Nie pomogły nawet ofiary i strumienie krwi polskiej obficie przelane.

Afali teraz w niebywałej tej wojnie, zbliża się koniec męczęństwa naszego, bo oto słyszysz słowa Pańskie przez usta Izajasza proroka, jakby do Polski mówione: « Nie bój się, bom cię odkupił... Nie bój się, bom Ja jest z tobą. Od wschodu przyprowadzę nasienie twoje; od zachodu zgromadzę cię; rzezę północnej stronie: daj, a polu-

dnionej: nie hamuj; przynies syny moje zdaleka, a córki moje z kończyn ziemi » (Izajasza 43.)

Tak, Bracia moi drodzy, Bóg wzbudza Polskę do życia, Ojczyznę wolną nam powraca, to też z głębi serca mego wołam do Niego kornie: « Nie gniewaj się, Panie, bardzo, a nie pomnij więcej nieprawości naszej, oto wejrzyj, myśmy wszyscy Twój lud. » (Iz. 64,9.)

« Słuchaj, ludu polski, uszu nie zatykaaj, serce otwórz szeroko i zrozum jasno. Ważna to chwila, którą przeżywamy. Cały świat ma oczy zwrócone na nas. Ojciec Św., Namiestnik Chrystusowy na ziemi, Głowa Kościoła Świętego, Benedykt XV, Papież, przemówił do świata za nami i swem orędnictwem wsparł nas potężnie. Wszyscy katolicy w najdalszych zakątkach kuli ziemskiej wznieśli za nami modły do Pana Zastępów i przyszli z pomocą zniszczonej wojną naszej ziemi. I rozstawił Ojciec Święty naszą przeszłość wielką tam nawet, gdzie nie znali nas wcale, lub o nas już zapomnieli, i wywołał zewsząd życzenie niepodległości dla nieszczęśliwej Polski. I potężni monarchowie świata, i rządy przyrzekli nam wolność i niepodległość. Niebo i ziemia przemawia za nami. Reszta sprawy w naszym ręku. Nie skąpmy tedy żadnej ofiary i żadnego poświęcenia, skoro go tylko dobro kraju i naszych współrodaków zażąda. »

Po ostatniej wojnie tureckiej, na mocy umów w Karłowicach (1699 r), zajęta przez Turków Ukraina i Podole z Kamieńcem wracały do Polski. Generał Marcin Kątski miał odebrać zbrojownię i fortecę w Kamieńcu. Oddawał mu ją Turek Aga. Wprowadzwszy Kątskiego między lochy, napętnione prochami, rozwścieczony z utraty takiej zdobyczy, barbarzyńczie rzucił zarzewie ognia na proch, aby i siebie Kątskiego zagrzebać w gruzach. Nieprzewidywany Kątski porwał iskrzący się ogień i dał mu spokojnie na ręce swojej dogorzeć. Tym mężnym czynem ocalił od wybuchu miasto i krocie ludzi od śmierci... *Oto wzór miłości i poświęcenia; takimi mamy być wszyscy względem Ojczyzny naszej.* Dawna odwaga, poświęcenie i ofiarność, która cechowała nasze daremne porwy do walki orężnej, niech się teraz okaże przy wspólnych usiłowaniach około odbudowy kraju i ratunku srogością wojny dotkniętych współbraci.

Ciesz się w sercu swem pasterskim, moi bracia, gdy słyszysz, że jedni drugim pomagacie w biedzie, a zwłaszcza dzieciom, których ojcowie w okopach na wojnie walczyli, a może już nie żyją. Niewątpliwie każdą ofiarę, czystym i dobrem sercem złożoną, przyjmie Bóg i wynagrodzi. Nie przestawajmy tedy dobrze czynić brat bratu; nie skąpmy z tego, co Opatrzność zostawiła w naszym ręku, bo nie samolubni, własnego tylko dobra szukający, stanąć mamy na przyjęcie odradzającej się Ojczyzny, ale zjednoczonymi i miłującymi się społem. Tej jedności i umiłowania uczy nas przedewszystkiem nasza Wiara święta, której wszechpotężny wpływ, niestety, nie wszyscy należycie cenić umieją.

W biegu wieków sprawa polska zespoliła się jak najściślej za sprawą Bożą i Kościoła, co wyraził Pius IX Papież, gdy rzekł do prymasa Polski Przyłuskiego: « Ufajmy, gwiazda wolności zaświeci jednocześnie i dla Kościoła i dla waszej Ojczyzny — Polski ».

Zwracam się z wezwaniem zwłaszcza do ciebie, ludu wiejski! Wiadomo mi, że w niektórych okolicach wmawiano w ludzi ciemnych i nierozumnych, jakoby w Polsce miała wrócić pańszczyzna, jakoby grunta przez włóścian posiadane miały im być wydarte. Ja, pasterz wasz prawowity, który duszę swoją gotów dać za owieczki swoje, który dba nietylko o dobro wasze duchowe, ale i doczesne, mogę was, z ręką na sercu, upewnić, że takie fałszywe głosy tylko ludzie ciemni, albo przewrotni, albo wrogowie narodu naszego, którzy nadomiar urągają waszej mądroszności, iż podobnym bredniom wiare dać możecie.

Więc trzeba chcieć skutecznie Polski, tworzącym się władzom polskim nie odmawiać szacunku, a ich rozporządzeniom poddać się z uległością i karnością, należną prawowitej władzy.

Dotychczas mieliście władzę świecką, obcą nam wiarą, pochodzeniem i mową, i tej słuchaliście kornie, jak niewolnicy, schylając czoła przed przemocą z trwogą i bojaźnią; w wolnej i niepodległej Polsce zasiądą na urzędach rodacy nasi, synowie i bracia wasi, i tych powinniście słuchać, jako ludzie wolni z dobrej i nieprzymuszonej woli, z czcią, karnością i miłością. Grzeszy ciężko, kto nie słucha swojej prawowitej władzy, jeszcze ciężiej, kto warcholi i podrywa jej powagę, najciężej, kto ją zohydza. Posłuszeństwa względem tych, którym kierownictwo narodu powierzyła, i karność wymaga Ojczyzna od

wiernych swoich synów; kto nimi gardzi, nią gardzi, kto ich nie słucha i nie szanuje, nie kocha Ojczyzny.

Patrzając na upadającą Polskę, ks. Stanisław Konarski, słynny i zasłużony wychowawca młodzieży z tego czasu, kazał ją budzić ze snu do pracy wezwaniem: « Wstawaj, Ojczyzna na cię czeka ».

Te słowa dziś matki mają nieustannie wszytkim swym dzieciom powtarzać w każdej chwili, przy każdej okazji. Przypominajcie im, że Polska była wtedy mocna i silna, kiedy świętych miała, a gdy ich zbrakło, upadła. Nieinaczej utrzyma się przy życiu, gdy powróci do samodzielnego i niezależnego bytu. « Narodzie — wołał Kościuszko — ziemia twoja wolna będzie, niech tylko duch twój wyższym ponad wszytko będzie », to znaczy święty, religijny. Wielki zaś miłośnik ludu, ks. Staszyc, rzekł: « Polaków tylko cnota z pod obucha niewoli wyrwać może ». Nie bez słuszności czynią nam obecnie zarzut, że z dawnych cnót ojców naszych niewiele nam pozostało. W żalu przeto i skruszce, przyznając się do winy, możemy z Sienkiewiczem, niedawno zgasłym, odpowiedzieć: « Wszytkie, być może, cnoty polskie zginęły wśród nas, pozostała jednak cześć dla Marji, i na niej, jak na fundamencie, resztę cnót odbudujemy, już w wolnej Ojczyźnie naszej ».

Tak, ukochani moi, Marja, ta Najjaśniejsza, Dziedziczna, Królowa Polska, wbrew rachubom polityki.

W 1656 roku, 1 kwietnia, w katedrze lwowskiej, podczas uroczystego nabożeństwa, odprawionego przez nuncjusza Piotra Widoniego, król nasz, Jan Kazimierz, wdzięczny za ocalenie od Szwedów, oddał siebie, kraj i naród cały szczególnej opiece Najświętszej Bogarodzicy, ogłaszając ją zarazem Królową Korony Polskiej. « Wielka Boga-Człowieka Matko i Panno Najświętsza — mówił król, klęcząc — Ja, Jan Kazimierz... Ciebie za Patronkę i państw moich Królowę obieram ».

W kilka dni później na nabożeństwie w kościele ojców jezuitów, na prośbę króla, nuncjusz trzykrotnie powtórzył na końcu w litanii wezwanie: Królowo Korony Polskiej. Wszyscy obecni jednym głosem i jednym sercem powtórzyli: Módl się za nami. Odtąd wszędzie zwyczaj dodawania w litanii loretańskiej powyższego wezwania.

W końcu, muszę przypomnieć Wam, Bracia drodzy, prawdę, którą ogłosił psalmista swoim rodakom: « Jeśli Pan nie zbuduje domu, próżno pracowali, którzy go budują ». Święta codzienna modlitwa, płynąca z serca skruszonego, na intencję Ojczyzny jest wprost obowiązkiem każdego Polaka. Jak w przeszłości potężna opieka i wstawiennictwo Matki Boskiej, Królowej Korony Polskiej i Świętych Patronów naszych, ratowały kraj od zaguby, a szczyptym siłom wojskowym nieraz dawały zwycięstwo nad przemożnymi i stokroć liczniejszymi szeregami wojsk nieprzyjacielskich, tak też i obecnie opieka Najświętszej Marji Panny i Świętych Patronów naszych wyprowadzi Polskę z życia niedoli i cierpień do błogosławionej krainy wolności i szczęścia. Więć módlmy się o Ojczyznę, módlmy się za Ojczyznę!

W niedzielę, dnia 6-go maja, przypada uroczystość Matki Boskiej, Królowej Korony Polskiej. W tym dniu niech duchowieństwo odprawi nabożeństwo z wystawieniem Najśw. Sakramentu we wszytkich kościołach parafialnych i filialnych, z wszelką możliwą okazałością, na intencję wolnej i niepodległej Polski, a zamiast kazania niech odczyta to moje pasterskie wezwanie. Ty zaś, ludu, módl się i śpiewaj: Ojczyznę wolną, racz nam wrócić Panie.

Niech Bóg Najwyższy błogosławi Was wszytkich, a Matka Najświętsza, Królowa Korony Polskiej, niech ma Was w swej troskliwej opiece.

Dan w Warszawie 16 kwietnia 1917 r.

† ALEKSANDER ARCYBISKUP.

Regens Kancelarji.

Tajny Szambelan Jego Św.

Ks. Dr. Cz. SOKOŁOWSKI.

NEKROLOGJA

† W dniu 27 kwietnia, zmarł nagle w Paryżu, w 42 roku życia za ledwie, s. p. Leon Piasecki, właściciel znanego w Paryżu zakładu krawieckiego, jeden z zabiegliwych i chętnych do pracy społecznej członków Kolonji Polskiej.

S. p. Leon Piasecki urodził się w Iwnie, w Księstwie Poznańskim, w d. 11 kwietnia 1875 roku. Do Paryża przybył przed laty dwudziestu i tu, dzięki swej wytrwałości, doszedł był powoli



do stanowiska niezależnego. Jako jeden z założycieli Gniazda « Sokola » paryskiego, ś. p. Piasecki należał do najczynniejszych jego Druhów. Wybrany na pierwszego prezesa Gniazda, sprawował ten urząd przez pięć lat z rzędu z wielkim dla idei sokolej pożytkiem. Dalej zasiadał kilkakrotnie w Wydziale, dwukrotnie jeszcze powracał do prezesury a w ostatku, przez rok, piastował urząd Skarbnika Związku Zachodnio-Europejskiego stowarzyszeń sokolich. Człowiek z natury uczynny, Polak żarliwy ś. p. Leon Piasecki cieszył się wśród Druhów i w licznych kołach Kolonii żywą sympatią i przyjaźnią.

Zgon gwałtowny, przedwczesny, wskutek porażenia mózgu, ś. p. Leona Piaseckiego obudził powszechny żal, którego wyrazem był liczny udział Kolonii w obchodzie pogrzebowym. Zwłoki Druha Piaseckiego spoczęły na cmentarzu w Saint-Ouen, skąd, według życzenia zmarłego, przeniesione być mają, po wojnie, do Polski.

Osiroconym nagłe: małżonce i synowi zasymptomowały wyrazy szczerzego współczucia.

† Zgon weterana z roku 1863. W Nowym Sączu zmarł 2 b. m. w 71 roku życia, po długich cierpieniach, radea leśnictwa Adam Hibił, weteran z r. 1863. Zmarły był jednym z tych trzech alumnów duchownego seminarjum w Przemyślu, którzy, na pierwszą wiadomość o powstaniu, otrzymawszy błogosławieństwo od ówczesnego, znanego z patriotyzmu rektora, pośpieszyli w szeregi walczących. Brał udział w kilkunastu krwawych bitwach i odniósł ranę postrzałową w okolicy oka. Po upadku powstania, ukończywszy akademię leśnictwa, wstąpił do służby przy administracji lasów i dóbr państwowych, a przez 18 lat był zarządcą kameralnym w Muszynie-Krynicy, powszechnie ceniony i szanowany. — Cześć Jego pamięci.

SPRAWOZDANIE STOWARZYSZENIA

Podatkowego pracującej Kolonii Polskiej we Francji.

Stowarzyszenie Podatkowe pracującej Kolonii nadsyła nam swe Sprawozdanie Kasowe za czas od października 1916 roku do 30 marca 1917 roku.

1) Dochód ze składek Członków....	3.458 fr.
2) Dochód z Jasełek.....	1.509 » 15
3) Dochód z ofiarowanej biżuterji...	71 »
4) Dochód nadzwyczajny.....	411 »

Razem zebrano 5.449 » 15

Złożono przez skarbnika, p. Lessina, na ręce p. barona Taubego, za kwitami NN: 210, 213, 218, 225, 229 summe.....	4.740 » 15
pozostaje u skarbnika, na miesiąc kwiecień.....	139 »

Tak się przedstawia stan kasy odnośnie funduszu zbieranego dla Ofiar wojny w Polsce.

Obocześnie kasa kosztów Administracji miała dochodów.....	654 » 15
Wydatkowała na Administrację..	485 »

pozostaje u skarbnika na miesiąc kwiecień..... 169 » 15

Ogólny dochód, od chwili założenia Stowarzyszenia, wynosi 11.879 fr 15.

Oryginał podpisał, za Komisję Rewizyjną, pp. Stanisław Faliński i Stanisław Gutt Mayer.

KRONIKA PARYSKA

◊ W Kościele Polskim.

Przypominamy, że jutro, w niedzielę, o godzinie 10 i pół zrana, odbędzie się nabożeństwo uroczyste, na uczczenie św. Stanisława, patrona Polski oraz dla uczczenia 126 rocznicy Konstytucji Trzeciego Maja.

Kazanie wygłosi ks. Więckowski, dziatwa Zakładu św. Kazimierza wkona pienia religijne.

Ksiądz Rektor prosi Rodaków o punktualne przybycie, ilże spóźniający zakłócają ceremonie religijne.

◊ Wiadomości Żołnierskie.

Dochodzą nas wiadomości, iż, w ostatnich bitwach, ranni zostali Wolontariusze: Tadeusz Mostowski, sierżant, Józef Rudnicki, Rudolf Waligóra, Józef Cudak, Jaceko i Chmiel.

Tadeusz Czerniejewski został ciężko ranny w obie nogi prawą rękę.

Książe Stanisław Poniąkowski, Wolontariusz, porucznik przy mitralieżach, został, w ubiegłym tygodniu, ciężko ranny.

Wojciech Światowicz, Wolontariusz, został ranny lekko.

Porucznik Karol Jeżowski, szóstego pułku rosyjskiego, został ranny ciężko w obie nogi.

Z pierwszego pułku rosyjskiego rannymi zostali Polacy: Adolf Retke i Artur Werner.

Porucznik Junosza-Zaluski jest ranny.

◊ Zebranie Towarzystwa pracującej kolonii.

W niedzielę, dnia 6 maja, o godzinie 2 i pół po południu, w sali Colarossi, 10, rue de la Grande-Chaumière, odbędzie się miesięczne zebranie Tow. Pracującej Kolonii. Porządek dzienny obejmuje: wybór przewodniczącego, sprawozdanie sekretarza i skarbnika i nakoniec wybory do Komisji Rewizyjnej i do Zarządu.

◊ Osobiste.

Redaktor Naczelny « Polonii », po dwutygodniowej nieobecności, powrócił z zagranicy.

◊ Uroczystość z powodu rocznicy Konstytucji Trzeciego Maja.

W niedzielę, dnia 6 bm., o godzinie 8 wieczorem, w sali Towarzystwa Geograficznego (184, boulv. Saint-Germain) odbędzie się uroczystość z powodu rocznicy Konstytucji Trzeciego Maja. Prezydium honorowe przyjęli pp.: Buisson, Herriot, Maeterlinck i Séailles. Przewodniczącym zebraniu będzie profesor Waclaw Gasztowt. Przemówienia wygłoszą pp.: Charles Richet, Georges Bienaimé, Guernut, Dubreuilh, w imieniu francuskiej Partii Socjalistycznej oraz Renaudel, dyrektor « l'Humanité ».

Na zakończenie, odśpiewane będą hymny polski i francuski.

◊ Towarzystwo Artystów Polskich.

W niedzielę, dnia 13 i 20 bm., o godzinie 4 i 1/2, w lokalu Towarzystwa Artystów, odbędzie się zgromadzenia dyskusyjne Artystów polskich.

Dnia 13, zagajenie przez p. Strzembosza i referat p. Mondrała p. t. « Stosunek artysty do społeczeństwa ».

W niedzielę, dnia 20, referat p. Szklarskiego p. t. « Stosunek społeczeństwa do artysty ».

Wstęp wolny.

◊ Towarzystwo imienia Klauddji.

Towarzystwo imienia Klauddji, zajmujące się udzielaniem pomocy starcom i wdowom, obarczoną dziećmi, zwraca się z prośbą do Kolonii polskiej o nadsyłanie odzieży i obuwi, którego brak dotkliwie daje się we znaki ubogim.

Dary należy nadsyłać pod adresem p. A. Szawklisa, 14, Cité Trévise.

◊ Dobra nowina.

Dzielimy się z Czytelnikami naszymi dobrą nowiną. Oto « Capitaine Ordon », pisarz polityczny, którego prace ostatnimi czasy obiegają całą prasę szwajcarsko-francuską, stanął w szeregu stałych współpracowników « Polonii ».

Doskonała znajomość Polski (dzisiejszej, kwestji wojskowo-polskich oraz nieporównany temperament i rozmach « Capitaine Ordon'a » będą odtąd stale nam sekundowały.

◊ Dary.

Otrzymaliśmy w ubiegłym tygodniu szereg znaczniejszych ofiar na cele publiczne.

Towarzystwo « Sokola » w Snt. Chamond, założone przez Jeńców-Polaków, nadesłało dla Ofiar wojny w Polsce 226 fr. 20 cent.

Z odczytu p. Józefa Lipkowskiego w Nicei otrzymaliśmy 300 fr. A mianowicie 150 fr. jako dochód czysty dla Żołnierzy-Polaków i 150, jako złożone z okazji odczytu, dla starców i dziatwy, pozostającej pod opieką Towarzystwa imienia Klauddji Potockiej.

Dyrektor Banku, p. Maurycy Flaum, opuszczając Paryż i wyjeżdżając do Moskwy, złożył nam na Żołnierzy-Polaków 50 fr., i 50 fr. na Fundusz Wydawniczy.

P. Paul Cros z Tuluzji nadesłał nam 50 fr. dla Ofiar wojny. Na ten sam cel nadesłały nam Zakłady J. Merlat-Chetard, 30 fr. i to w uznaniu dobrego prowadzenia się pracujących tamże Polaków.

Otrzymaliśmy nadto kilka małych darów na Kasę ubogich Polaków we Francji. Ten dział polecamy usilnie pieczy i uwadze Rodaków.

Wszystkim Ofiarodawcom niesiemy, w imieniu obdarowanych Instytucji polskich, serdeczne podziękowania.

◊ Rewolucja Rosyjska. Aljanci i Polska.

Na powyższy temat, wysoce aktualny, przemawiać będzie p. Józef Lipkowski, w przyszłą Niedzielę, 13 Maja, o godzinie 4 tej i 1/2 po południu w lokalu Sociétés Savantes, rue Danton, No 8.

Konferencję zagai p. Charles Richet, członek Instytutu, prezes de la « Ligue française pour la Pologne libre ».

Książki polskie, nowe i używane, różnej treści nabywa Administracja « Polonii ».

Bronzy do oświetlenia elektrycznego
GAZOWE LAMPY — INSTALACJE
A. BOUILLON
112, Boulevard de Belleville, 112 — PARIS

BIENENFELD JACQUES
KUPUJE: PERLY, — DROGIE KAMIEŃ
— BIŻUTERJE OKAZYJNE —
PARYŻ, 62, rue Lafayette, 62
Téléph: CENTRAL, 90-10
MADRYD, 11 & 12, Puerta del Sol

ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART
J. BAUER
ACHAT — VENTE — ÉCHANGE
37, rue des Martyrs — PARIS

• FUTRA — WYROBY FUTRZANE •
REPARACJE — PRZERÓBK
S. BESTER
• 4, rue Richer, 4 — PARIS •

MARCELI BARASZ wydawnictwo karcopczytych, bromowych — studjów akademickich; próby wysyła za zaliczeniem.
35, RUE EUGÈNE-CARRIÈRE, PARIS

WIELKIE ZAKŁADY
OGRODNICZE
(Właściciel: **Edm. DENIZOT**)
polecają:
WSZELKIE DRZEWA OWOCOWE,
OZDOBNE, FORMOWANE, etc.
Cenniki na żądanie darmo i oplatnie
Adres: **E. DENIZOT**
Grandes Pépinières — MEAUX
(Seine-et-Marne)

FOURRURES & PELLETERIES
E. FISCH
48, rue Grenéta — PARIS

Librairie GARNIER Frères
6, Rue des Saints-Pères, Paris (VII^e)
Słownik Francusko-Polski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawy w płótno miękkie, 32^e 2 fr.
Słownik Polsko-Francuski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawy w płótno miękkie, 32^e 2 fr.
Dwa wymienione słowniki, oprawy w jeden tom, w skórę miękką, cielecą. 4 fr. 50 cent.
Wysyłka pocztą za dopłatą 100.0.
Do nabycia we wszystkich księgarniach i w Administracji « Polonii ».

LE GÉRANT: P. NEVEU
PARIS. — IMP. LEVÉ, 71, RUE DE RENNES.